FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1911 — N° —

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE

(MENTION MÉDECINE)

PAR

Aser KAMINZER
Né à Homel (Russie), le 22 février 1880
Ancien externe des hôpitaux

ESSAI

SUR

LA PUÉRICULTURE

DANS

L'ANTIQUITÉ GRÉCO-ROMAINE

« Mens sana in corpore sano »

Président : M. PINARD, *professeur*

PARIS
LIBRAIRIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
JULES ROUSSET
1, rue Casimir-Delavigne, et rue Monsieur-le-Prince, 12

1911

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LE DOYEN, M. LANDOUZY

PROFESSEURS	MM.
Anatomie	NICOLAS
Physiologie	Ch. RICHET
Physique médicale	GARIEL
Chimie organique et himie générale	GAUTIER
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et Thérapeutique générales	ACHARD
Pathologie médicale	WIDAL DEJERINE
Pathologie chirurgicale	LANNELONGUE
Anatomie pathologique	Pierre MARIE
Histologie	PRENANT
Opérations et appareils	HARTMANN
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	MARFAN
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine légale	THOINOT
Histoire de la médecine et de la chirurgie	CHAUFFARD
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER
Clinique médicale	HAYEM GILBERT DEBOVE LANDOUZY
Maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	Gilbert BALLET
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER
Clinique des maladies du système nerveux	
Clinique chirurgicale	DELBET QUENU RECLUS SEGOND
Clinique ophtalmologique	DE LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	ALBARRAN
Clinique d'accouchements	BAR PINARD RIBEMONT-DESSAIGNES
Clinique gynécologique	POZZI
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON
Clinique thérapeutique	Albert ROBIN

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.

BALTHAZARD	DESGREZ	LENORMANT	PROUST
BERNARD	DUVAL (P.)	LEQUEUX	RATHERY
BRANCA	GOUGEROT	LERI	RETTERER
BRINDEAU	GREGOIRE	LOEPER	RICHAUD
BROCA (A.)	GUENIOT	MACAIGNE	ROUSSY
BRUMPT	GUILLAIN	MAILLARD	ROUVIERRE
CAMUS	JEANNIN	MORESTIN	SCHWARTZ
CARNOT	JOUSSET (A.)	MULON	SICARD
CASTAIGNE	LABBE (M.)	NICLOUX	TERRIEN
CHEVASSU	LANGLOIS	NOBECOURT	TIFFENEAU
CLAUDE	LAIGNEL-LAVASTINE	OKINCZYC	ZIMMERN
COUVELAIRE	LECENE	OMBREDANNE	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

AUX MAITRES DE L'ANTIQUITÉ,

NOS MAITRES A TOUS

Humble témoignagne d'admiration.

A MES MAITRES A LA FACULTÉ
ET DANS LES HOPITAUX

A MON MAITRE ET PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR PINARD

MEIS ET AMICIS

« Les vérités découvertes dans la nature, restent vraies éternellement, et aussi longtemps que la médecine subsistera, elles seront reconnues nécessairement comme telles. Ceux-là seuls les nieront qui, par ignorance ou mauvaise foi, nient les mérites des Anciens et se refusent à les reconnaître en présence de l'obscurité de leur propre savoir, ou par un désir blâmable de nouveauté. »

(Ed. de Siebold. — *Essai d'une histoire de l'obstétricie*)

ESSAI

SUR

LA PUÉRICULTURE

DANS

L'ANTIQUITÉ GRÉCO-ROMAINE

INTRODUCTION

La puériculture, cette science qui, selon la définition du professeur Pinard, a pour objet la recherche des connaissances relatives à la procréation, à la conservation et à l'amélioration de l'espèce humaine a pris de nos jours une importance considérable. Esquissée en 1865 par le Dr Caron (1), mise surtout en honneur et en vogue par le professeur Pinard, elle a pris place parmi les questions les plus passionnantes qui soient à l'ordre du jour. Effrayés par la mortalité infantile, une des causes principales de la dépopulation qui sévit en France, et aussi par la dégénérescence progressive de l'espèce humaine au xxe siècle, hommes politiques, démographes, économistes, hommes de lettres et médecins ont jeté en même temps le cri d'alarme. Déjà la loi Roussel, ayant pour but la protection

1. Caron, *la puériculture*.

des enfants placés moyennant salaire en nourrice, avait donné d'excellents résultats là où elle avait été rigoureusement observée. Puis sont venues les sociétés de protection de l'enfance, les crêches, des congrès, des conférences, des livres, des pièces de théâtre. En 1902, notre éminent maître, le professeur Pinard, consacre la puériculture comme science scolaire. « Descendant de sa chaire de l'École de médecine, il est allé enseigner les soins de la première enfance aux petites filles d'une école primaire. Le geste du maître eut un immense succès ; le professeur Pinard eut de nombreux imitateurs, à Paris, comme en province (1). »

Nous avons voulu remonter aux sources de ce nouveau courant et rechercher dans les écrits des Anciens les premiers efforts faits en faveur de ce petit être « qui, comme l'a fait remarquer Waldeck Rousseau, pour conquérir le droit à la vie, doit triompher, lui, être chétif, débile, faible et presque inorganisé, de toutes les chances de la mort ». C'est chose infiniment agréable que de parcourir les ouvrages des maîtres antiques ; c'est aussi chose très instructive. Les Anciens, qui ont excellé dans tous les arts, n'ont point négligé celui d'élever et de former l'enfance. Non seulement leurs grands médecins : Hippocrate, Galien, Soranus et autres, mais aussi leurs grands philosophes et législateurs, comme Platon, Aristote, Salon, Licurgue, Plutarque, ont été de subtiles et ingénieux puériculteurs.

---

1. Mme Barthas, *l'Enseignement scolaire de la puériculture*. Thèse de Paris, 1909.

« Dans l'antiquité, on comptait beaucoup plus qu'aujourd'hui avec le développement physique et moral ; les Grecs apprenaient de bonne heure aux jeunes gens et aux jeunes filles à comprendre leurs devoirs respectifs, civils et sociaux ; on les préparait, dès leur plus tendre enfance, jeunes filles et jeunes hommes, aux détails de ces aptitudes ; si l'on apprenait aux garçons à être des hommes, des soldats, on élevait les filles aux soins du ménage et on les préparait de longue haleine aux détails de la vie conjugale, leur présentant les devoirs de la maternité comme les plus nobles et les plus glorieux devoirs de la femme (1)».

Et de quels avantages et privilèges jouissaient les femmes dans l'antiquité du moment qu'elles se dévouaient pieusement à cette sainte mission ! « En Grèce et à Rome, la maison de la femme en état de grossesse était regardée comme lieu d'asile pour les criminels, car il fallait éviter à la gestante le spectacle des luttes et des émotions d'une arrestation. A Rome encore, les femmes enceintes étaient dispensées de s'écarter, comme chacun le devait faire, sur le passage des magistrats, et elles avaient le pas sur les hommes les plus honorés. Que nous sommes loin, malgré notre degré de civilisation, d'un tel respect de la femme ! » (2).

Les droits dont les femmes enceintes usaient chez les Romains étaient considérables ; par exemple, celles qui étaient condamnées à mort ne devaient pas être exécutées

---

1. Caron, *loc. cit.*
2. Clappier, *De la Puériculture avant la naissance.* Thèse de Paris, 1907.

avant leur délivrance, ni soumises à la question (1). Les lois Juliennes défendaient aux femmes de recueillir les legs et les successions qu'autant qu'elles se mariaient et avaient des enfants. De nombreux privilèges étaient conférés aux époux qui avaient plus de trois enfants (*jus trium liberorum*) (2). De même en Grèce, surtout à l'époque héroïque, la maternité était très honorée. Un des plus beaux types que Homère ait chanté est assurément Andromaque, ce type sublime de l'amour conjugal et de l'amour maternel.

« Aujourd'hui, dit avec tant de raison le Dr Clappier, le vrai rôle de la femme est souvent méconnu : la femme pauvre n'est plus l'épouse, la ménagère, la mère, elle est avant tout ouvrière, et toute grossesse serait une entrave au travail, une grosse perte de temps et de salaire, la misère peut-être. Pour les femmes du monde, se sont d'autres préoccupations qui entrent en jeu. Les soins de leur esthétique leur font redouter encore plus cette entrave aux plaisirs mondains, quand elles ne sont pas dirigées par les théories d'un féminisme utopique. » Nous verrons dans le cours de notre étude qu'il n'en était pas ainsi dans l'antiquité, du mois au temps glorieux de son histoire.

Rien d'étonnant si l'art d'élever les enfants avait pris chez les Anciens une place honorable parmi les autres préoccupations de la vie. Certes, les autres peuples : les

---

1. Siebold, *Essai d'une histoire de l'obstetricie*, trad. de l'allemand par Herrgott.

2. Paul Gide, *La condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne*. — Aulu-Gelle, lv. II, chap. XV. — Juvenal IX, 87.

Hébreux, les Indous, les Chinois, les Égyptiens, les Arabes, n'ont point ignoré cet art, et la littérature médico-philosophique de ces différents peuples nous le prouve suffisamment. Seulement, c'est chez les Grecs et les Romain (les Grecs surtout) que cet art s'érige en un véritable système scientifique.

De même que l'acte fondamental de la procréation, au lieu d'apparaître dans toute sa grossière nudité, se complique, s'embellit par tous les moyens de la vie sociale, de la science, de la religion, de l'art, la puériculture, au lieu de se borner à des préceptes et à des procédés primitifs, élémentaires, prend dans l'antiquité gréco-romaine le caractère d'une véritable science sollicitant la curiosité des savants.

Dans notre étude nous indiquerons tout d'abord, les principales raisons qui, a notre sens, ont conduit les Anciens à s'intéresser si vivement aux questions de puériculture. Ensuite, et suivant l'exemple donné par les maîtres, nous étudierons la puériculture dans l'antiquité gréco-romaine dans ses trois périodes: avant la procréation, pendant la gestation et après la naissance. Enfin, dans un dernier chapitre, répondant à la tradition classique, nous exposerons nos conclusions. Nous essaierons, autant qu'il nous sera possible, de comparer les idées des Anciens avec celles des Modernes, abandonnant toutefois à d'autres plus autorisés que nous les sujets par trop scientifiques. Loin de nous aussi la prétention d'écrire une histoire de la puériculture dans l'antiquité. Nous voulons simplement tracer une esquisse, poser des jalons enfin de rendre plus facile la tâche à ceux qui auront

le courage de se frayer une voie dans ces vastes régions de l'histoire médicale si peu connues encore. Il est bien entendu que nous bornerons notre ambition à remplir, pour employer un mot de Guardia, « le modeste rôle d'éclaireur ».

Mais avant d'aborder notre sujet, nous avons à accomplir un devoir que nous imposent notre cœur et notre conscience. Qu'il nous soit permis, au seuil de notre carrière médicale, d'adresser nos chauds remerciements à nos maîtres de la Faculté de Médecine de Paris et en particulier à M. le professeur Pinard, qui, après nous avoir prodigué les bienfaits et son enseignement, nous a fait le grand honneur d'accepter la présidence de notre thèse.

CHAPITRE PREMIER

Du culte de la beauté dans l'antiquité

Chez tous les peuples la direction imprimée à la formation de l'enfance est en rapport avec les idées philosophiques, politiques et religieuses dont la somme compose leur culture intellectuelle. Or, une notion domine toute l'histoire de la civilisation antique, et principalement celle des anciens Grecs, c'est le culte de la vie, de la force et de la beauté. « Ils aimaient surtout, dit le professeur Faguet, la vie, la vie forte et surabondante, puissante et joyeuse, exaltée et triomphante. Mais ils aimaient aussi la beauté, la pureté de la ligne, la noblesse des attitudes, la majesté du front et la sérénité du regard... Vivre et vivre en beauté, voilà quelle semble être leur préoccupation constante et leur perpétuelle volonté (1). »

On sait que Platon a banni des poètes de sa République de crainte qu'ils n'efféminent par la sensibilité la race qu'il voulait énergique et amoureuse de la vie. Son disciple, Aristote, toujours en contradiction avec le maître, défend la tragédie prétendant qu'elle « purge » les auditeurs de cette sensibilité. C'est dire que tous les deux

1. Faguet, *En lisant Nitche.*

veulent une race forte et joyeuse que l'art ne doit point alanguir et efféminer.

Rien d'étonnant si l'on trouve dans toutes les manifestations du génie grec : l'art plastique l'architecture, la poésie, ce besoin de clarté et de mesure, ce goût pour les contours nets et précis. Haine de l'abstrait, horreur du monstrueux, de l'infirmité physique, sentiment d'allégresse et de sérénité, amour ardent de la vie présente, voilà les traits essentiels du génie grec. Cette disposition particulière de l'âme nous explique la conception que les Grecs se sont faite du monde. « Quant au premier éveil de la réflexion, dit Taine (1), ils essayent de concevoir le monde, ils le font à l'image de leur esprit. C'est un ordre, κοσμος, une harmonie, un bel arrangement régulier des choses qui subsistent et se transforment par elles-mêmes... Il n'y a point de place ici pour les dieux incommensurables et vagues, ni pour les dieux despotes et dévorateurs. Le vertige religieux n'entre point dans les esprits sains et équilibrés qui ont conçu un pareil monde... Ils n'ont point le sentiment de cet univers infini dans lequel une génération, un peuple, tout être borné, si grand qu'il soit, n'est qu'un moment et un point. L'éternité ne dresse point devant eux sa pyramide de milliards de siècles, comme une monstrueuse montagne auprès de laquelle notre petite vie est une taupinée, un pli de sable ; ils ne se préoccupent pas, comme d'autres, Indiens, Égyptiens, Sémites, Germains, du cercle sans cesse renaissant des métempsychoses, ni du sommeil éternel et silencieux du tombeau, ni de l'abîme

1. Taine, *la Philosophie de l'art*.

sans forme et sans fond d'où les créatures sortent comme des vapeurs éphémères, ni du Dieu unique absorbant et terrible,en qui se concentrent toutes les forces de la nature et pour qui le ciel et la terre ne sont qu'une tente et un marchepied, ni de cette puissance auguste, mystérieuse, invisible, que la vénération du cœur découvre à travers et au-delà des choses. Leurs idées sont trop nettes et construites sur un module trop petit. »

Faut-il s'étonner si une pareille conception du monde et de la vie ait porté l'homme à s'intéresser au corps ? Puisque le monde est bon et que la vie vaut la peine d'être vécue, à condition toutefois qu'elle réalise l'idéal de force et de beauté, le perfectionnement physique devient,à côté du perfectionnement moral, le but le plus noble de la vie. Le beau devient synonyme du bon. L'âme ne doit point subordonner le corps et le rejeter au dernier plan. Un beau corps vaut par lui-même. « Un corps sain et florissant, capable de toutes les actions viriles et gymnastiques, une femme ou un homme de belle pousse et de noble race, une figure sereine en pleine lumière, une harmonie naturelle et simple de lignes heureusement nouées et dénouées, il ne leur faut pas de spectacle plus vif (1). » La force, la santé, la beauté sont réputées comme les plus appréciables des dons naturels. Considérés d'abord comme des qualitées divines, ces dons sont divinisés plus tard. Hygie est honorée à l'égal d'Esculape. Minerve s'appelait aussi Hygie ; elle était la déesse de la sagesse

---

1. Taine, *loc. cit.*

et de la santé. « Le mythe de Minerve-Hygie est très profond. Placer la santé et la sagesse sous l'invocation de la meme divinité, c'était consacrer par la religion l'association intime et indissoluble de la morale et de l'hygiène, et mettre en circulation par le culte une de ces vérités de sens commun et d'expérience qui font tant d'honneur à la philosophie pratique des Grecs (1). »

La santé et la beauté physique tiennent le premier rang dans les quatre vers célèbres de Simonide qu'on trouve cités dans un grand nombre d'auteurs grecs : « Pour l'homme mortel, le premier des biens est la santé ; le second, la beauté native ; le troisième, la richesse bien acquise et le quatrième, la joyeuse société de ses amis. » Ce refrain se chantait dans les festins, d'après le témoignage de Platon. Christophane promet au jeune homme qui suivra ses conseils : « Tu auras toujours la poitrine pleine, la peau blanche, les épaules larges, les jambes grandes... Tu vivras beau et florissant dans les palestres ; tu iras à l'Académie te promener à l'ombrage des oliviers sacrés, une couronne de joncs en fleur sur la tête avec un sage ami de ton âge, tout à loisir, parfumé par la bonne odeur du smilax et du peuplier bourgeonnant, jouissant du beau printemps, quand le platane murmure auprès de l'orme. » Le dialogue suivant est bien significatif et nous reporte aux plus beaux temps du corps nu. « En effet, dit Socrate, il (Charmide) me paraissait admirable pour la

---

1. Guardia, *Essai sur l'hygiène populaire dans l'antiquité.* (*Gazette Médicale*, 1868.)

taille et la beauté. Qu'il nous semblât tel, à nous autres, hommes, cela est moins étonnant ; mais j'ai remarqué que parmi les enfants aussi, personne ne regardait autre part, pas même le plus petit... et que tous le contemplaient comme la statue d'un dieu ». A quoi Cherephon ajoute : « Son visage est bien beau, n'est-ce pas Socrate ? Eh bien ! s'il voulait se dépouiller, le visage ne paraîtrait pour rien, tant toute sa forme est belle (1). »

Les maximes et les principes des stoïciens ou plutôt des quelques fanatiques de cette secte qui faisaient fi du corps, le méprisant, l'appelant un sac, le traitant à la lettre comme une vile enveloppe, étaient, comme le dit fort bien Guardia, hors de la portée commune et contraire à la raison pratique.

---

1. Le culte du corps humain et l'admiration de la forme accomplie avaient été poussés jusqu'au vice, et seuls peut-être ils l'expliquent chez les peuples qui avaient pourtant une idée si élevée de la procréation, comme nous le verrons dans la suite de notre étude. Nous parlons de ce vice infâme qui porte le nom d'amour contre nature. Ce vice était très répandu dans l'antiquité et même honoré comme une vertu. Il avait été sanctionné par des lois, on en convenait, on le pratiquait publiquement. Tous les écrivains de l'antiquité, depuis Solon jusqu'à Plutarque, nous en fournissent des preuves suffisantes. Les poètes surtout en sont tous remplis, sans en excepter même le chaste Virgile (*Bucoliques*, *Églogue*, II). Eschine, dans son discours contre Timarque se vante d'avoir ce penchant. Le « divin » Platon offre dans sa *République* à ses guerriers, comme récompense suprême de leur courage, l'amour de leurs jeunes compagnons que la loi oblige à ne pas se soustraire à leurs caresses pendant la campagne (*République*, livre V). Socrate parle de la pédérastie, comme d'un acte irrépréhensible et même louable, et les stoïques jugent ce genre d'amour digne du sage (Arthur Schapenhauer, *Le monde comme volonté et comme représentation*, t. III). Aristote ne réprouve pas non plus l'amour pour les garçons. Cicéron va même jusqu'à dire : « Apud Græcos opprobrio fuit adolescentibus, si amatores non haberent ». Il paraît que les dieux même, par exemple Zeus et Hercule, étaient pourvus de mignons.

Par ce premier coup d'œil un peu général, nous avons suffisamment montré que l'esprit de l'antiquité était en tout et pour tout orienté vers la culture de la beauté physique.

En nous plaçant maintenant au point de vue qui nous intéresse plus particulièrement, nous allons montrer comment ces peuples, épris de cet idéal de beauté, se sont attachés à le poursuivre méthodiquement. Bien plus, nous verrons par quelle suite logique de lois sociales, religieuses, domestiques même ils ont cherché à édifier une société belle, parce que forte et vigoureuse, en faisant de la procréation, de l'élevage, de l'éducation des enfants, la puériculture en un mot, leur principale préoccupation.

CHAPITRE II

Des doctrines et institutions en rapport avec la puériculture

On est souvent tenté, quand on étudie les Anciens, de leur attribuer nos idées et nos mœurs. C'est ce qu'il faut se garder de faire lorsqu'on cherche à se rendre compte du but qu'ils assignaient à l'éducation (1). Les sociétés modernes

1. Paul Girard, *l'Éducation athénienne au* v*e et au* vi*e siècle avant J.-C.*

sont individualistes. Le bien de l'individu, voilà le but immédiat des institutions modernes. La conséquence de cette doctrine, c'est que chacun dirige son esprit comme il l'entend. Il n'en était pas de même chez les Anciens *qui mettaient l'intérêt de l'État au dessus de tout*. L'individu ne s'appartenait pas, il appartenait à l'État, et l'intérêt de l'État devait passer avant celui de l'individu. C'était là le principe fondamental des gouvernements anciens. « C'est une grave erreur, dit Aristote, (1) de croire que chaque citoyen est maître de lui-même ; les citoyens appartiennent tous à l'État puisqu'ils en sont tous les éléments et que les soins données aux parties doivent concorder avec les soins donnés à l'ensemble. » Le citoyen était soumis en toutes choses et sans nulle réserve à la cité, qui exerçait sa tyrannie jusqu'aux plus petites choses.

L'État avait tout intérêt à voir sa population augmenter de nombre ; c'est pourquoi beaucoup de cités grecques défendaient de rester célibataire (2). De même, a Rome un arrêté des censeurs avait frappé les célibataires d'une amende (3) Ciceron dit : *Censores... cœlibes esse prohibento* (4). A Sparte, celui qui se mariait tard subissait une peine.

Platon veut que les magistrats veillent à ce que les unions ne se fassent pas au hasard et à ce que les mariages soient aussi sains que possible, « car, dit-il, les plus sains

---

1. Aristole, *Politique*, livre V, chap. I.
2. Plutarque. *Lycurgue*.
3. Aulu-Gelle, I, 6, II, 15.
4. Ciceron, *Lois*.

sont aussi les plus avantageux à l'État » (1). Ce philosophe réclame encore une peine pour ceux qui ne voudraient pas obéir aux préceptes de faire des enfants beaux et vigoureux. « L'époux et l'épouse doivent se mettre dans l'esprit qu'ils doivent, autant qu'il dépend d'eux, donner à la république des enfants le mieux faits pour le corps et pour l'âme. (2) »

L'État avait le droit de ne pas tolérer que les citoyens fussent difformes ou contrefaits. En conséquence, il ordonnait au père, à qui naissait un tel enfant, de le faire mourir. Nous ignorons si une telle loi existait à Athènes, mais nous savons qu'elle figure dans les anciens codes de Sparte et de Rome (3).

Plutarque, ce grand moraliste de l'antiquité païenne, semble approuver cette loi, quand il dit qu' « il n'y avait aucun avantage, ni pour l'enfant, ni pour la cité, à vivre condamné, dès sa naissance, à n'avoir ni santé, ni vigueur. Aristote professe le même principe (4). Son maître, « le divin » Platon, fait également de l'état physique une condition nécessaire pour être admis dans la république. « Quant à ceux dont le corps est mal constitué, on les laissera mourir (5) ». Paroles bien dures chez une âme tendre pourtant, mais égarée par le fanatisme de l'État. L'homme n'ayant d'autre raison d'être que son utilité

---

1. Platon, *République*, livre V.
2. Platon, *Lois*, livre VI.
3. Plutarque, *Lycurgue*. — Ciceron, *Lois*, III, 8.
4. Aristote, *Politique*, livre IV, chap. XIV, § 10.
5. Platon, *République*, livre III, chap. XVII.

sociale, doit disparaître, dès que la faiblesse ou la maladie le rendent impropre aux devoirs civiques (1).

Devant l'idée du salut publique les scrupules les plus intimes de l'individu devaient céder. Aussi voyons-nous le législateur autoriser et même encourager certains actes que les époux d'aujourd'hui ne tolèreraient certainement pas. Écoutons à ce sujet Plutarque, traduit par Victor Bertolaud : « Lycurgue prétendait que les enfants n'étaient point à leurs pères, mais qu'ils appartenaient en commun à la cité. Il voulait donc que les citoyens eussent pour pères non pas les premiers venus, mais les meilleurs. De plus, il taxait de sottise et de vanité les réglements des autres législateurs au sujet du mariage qui mettent les femmes sous clef et les tiennent gardées, décidant qu'elles ne doivent avoir d'enfants que de leurs maris, fussent-ils imbéciles, décrépits, valétudinaires ; comme si ce n'était pas avant tout un malheur pour ceux qui les ont ou qui les élèvent que des enfants contrefaits nés de pères défectueux, et un bonheur, au contraire, que des enfants robustes nés de parents sans défauts,.. Il était donc permis à un viellard, mari d'une jeune femme, quand il connaissait quelque garçon honnête et bien fait, pour lequel il

---

1. Gabriel Compayré, *Histoire critique des doctrines d'éducation en France.* Un philosophe moderne, Herbert Spencer, a repris cette doctrine sociale. Dans son Introduction à *la Science Sociale,* il se plaint que la société prenne soin des infirmes, des pauvres, des misérables. «Nourrir, dit-il, des incapables aux dépens des capables, c'est une grande cruauté, c'est une réserve de misère ramassée pour les générations futures. »

avait de l'affection et de l'estime, de le mener auprès d'elle ; puis, lorsqu'elle était fécondée par ce contact généreux, de reconnaître comme à lui l'enfant issu de leur union. Il était de même permis à un galant homme, pris d'admiration pour une femme de bien et mère de beaux enfants, mais épouse d'un autre, de la demander au mari afin d'y semer, comme en une terre féconde, et de produire de beaux enfants, héritiers d'un beau sang et d'une belle lignée. »

« Le principe de ces institutions, ajoute Plutarque, *étant dans la nature et dans la politique*, bien loin qu'elles rendissent les femmes aussi faciles qu'elles l'ont été, dit-on, dans la suite, l'adultère était un fait inconnu chez les Spartiates. »

Cet usage existait également à Rome et avait été sanctionné par les lois de Numa. Le mari, qui avait assez d'enfants, pouvait céder sa femme à la demande de qui n'en avait point et voulait en avoir (1).

Le lit conjugal lui-même n'échappait pas à la surveillance du législateur. « A Sparte, dit Xenophon (2). Lycurgue ayant remarqué, pour l'union des sexes, que dans les premiers temps on use du mariage sans modération, il fit une loi contraire à celle des autres peuples : il établit qu'il serait honteux d'être vu entrant chez sa femme ou sortant de chez elle. Par là les plaisirs sont nécessairement plus vifs et les enfants, s'il en naît, sont plus

---

1. Plutarque, *Comparaison de Lycurgue et de Numa.*
2. Xenophon. *Gouvernement des Lacédémoniens.*

robustes que si les époux étaient rassasiés l'un de l'autre. »

Mais c'est surtout sur l'éducation que l'État exerçait sa tyrannie. A Sparte, par exemple, les enfants étaient laissés à leurs parents jusqu'à l'âge de sept ans ; à partir de cet âge, la loi les obligeait à mener la vie commune, à manger à la même table, à se livrer sous la surveillance de maîtres aux mêmes exercices. Ni le rang, ni la fortune n'établissait entre les citoyens de distinction, riches et pauvres étaient traités de la même manière (1). « Ailleurs, il est vrai, la loi était plus douce ; mais consultez les philosophes, ceux, du moins, qui ont écrit sur l'éducation : tout en blâmant parfois la dureté spartiate, c'est d'elle qu'ils s'inspirent dans leurs législations idéales. Platon dit formellement que les enfants sont moins à leurs parents qu'à l'État et que ceux-ci ne doivent pas rester libres de les envoyer ou de ne pas les envoyer chez les maîtres choisis par la cité (2). »

L'État voulait façonner le corps et l'âme de chaque citoyen de la manière la plus conforme à son bonheur. Il attachait au développement physique un intérêt tout particulier, « parce que le corps de l'homme était une arme pour la cité et qu'il fallait que cette arme fût aussi forte et aussi maniable que possible ». (3)

---

1. Plutarque, *Lycurgue*.
2. Platon, *Lois*, VII.
3. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*.

CHAPITRE III

LA FAMILLE ANTIQUE

(Suite du chapitre précédent)

Un fait capital domine toute l'histoire des institutions domestiques chez les Anciens, c'est le caractère religieux de leur famille. En effet, pénétrons par la pensée au sein d'une de ces familles disparues. Qu'allons-nous y trouver ? Nous y trouvons un autel et autour de cet autel la famille assemblée ; sur l'autel, un peu de cendre et des charbons allumés. La religion prescrit au maître de la maison d'entretenir ce feu jour et nuit. « Malheur à la maison où il venait à s'éteindre ! Le feu ne cessait de brûler sur l'autel que lorsque la famille avait périe toute entière ; foyer éteint, famille éteinte étaient des expressions synonymes chez les Anciens » (1). La famille se réunit matin et soir pour prier devant le foyer. C'est encore autour du foyer qu'elle se réunit pour les repas qu'elle se partage après la prière et les libations. Certains jours, les membres de la famille se réunissent auprès du tombeau des ancêtres qui se trouve tout près, dans le champ voisin, et leur offrent un repas funèbre. Ils les appellent leurs dieux et en échange de ces offrandes ils demandent leur protection. « L'homme après la mort était reputé un être heureux et divin, mais à la condition que les vivants lui offrissent

1. Fustel de Coulanges, *loc. cit.*

toujours le repas funèbre. Si ces offrandes venaient à cesser, il y avait déchéance pour le mort qui tombait au rang de démon malheureux et malfaisant (1). »

Cette religion du foyer avait constitué la plupart des règles et des institutions domestiques. La règle principale ordonnée par cette religion consistait dans la perpétuation de la famille. Il nous est difficile, dans nos idées modernes, de concevoir tout l'intérêt que les Anciens attachaient à cette question. Les morts, avons-nous vu, étaient intéressés à ce que leur descendance ne s'éteignît pas, à ce qu'il restât toujours une personne de leur sang pour leur offrir le repas funèbre.

Diverses institutions permettaient à chacun de s'assurer dans tous les cas une postérité. A Athènes, la loi avait chargé le premier magistrat de la cité de veiller à ce qu'aucune maison ne devînt déserte. Le mariage était obligatoire et les lois réglaient les rapports conjugaux. Ainsi, une action pénale était ouverte contre le mari qui délaissait sa femme pendant un mois entier (2). Le célibat était considéré comme un crime contre l'État et contre la religion parce qu'il mettait en danger la prospérité de la cité et le bonheur des mânes.

Le mariage était obligatoire. Les Spartiates étaient particulièrement sévères envers les célibataires. A Sparte, nous raconte Plutarque (3), les célibataires étaient exclus du spectacle des *Gymnopedies* (fêtes instituées en l'honneur

---

1. Fustel de Coulanges, *loc. cit.*
2. Paul Gide, *loc. cit.*
3. Plutarque, *Lycurgue.*

d'Apollon dans lesquelles les jeunes gens nus dansaient et chantaient en se tenant par la main), et les magistrats les obligeaient en hiver de faire le tour de la place tout nus et de chanter pendant cette ronde une chanson composée contre eux. Les célibataires étaient privés des honneurs et des égards que les jeunes gens témoignaient aux vieillards. A Athènes, un célibataire ne pouvait être général ou orateur, fonctions réservées aux pères de famille (1). Le *Traité des lois* de Cicéron en contient une qui interdit le célibat (2). Mais jamais encore la femme n'a été plus vénérée, le mariage plus en honneur que parmi les héros chantés par Homère. « Il n'est pas d'homme honnête et sensé, dit Achille, qui ne chérisse et n'honore sa femme. » — « Nul bien ici-bas, dit l'époux de Pénélope, n'est aussi précieux que l'union conjugale où règnent la concorde et un mutuel amour. » Les contemporains de Solon et de Lycurgue étaient déjà moins portés au mariage et il fallait des lois pour les y contraindre (3). C'est que la vie démocratique des cités, qui avait succédé à la vie patriarcale de la Grèce héroïque, a révolutionné profondément les mœurs si pures et si simples dont *l'Odyssée* et *l'Iliade* nous donnent un si vivant tableau. L'homme délaisse peu à peu le foyer, il passe ses journées sur l'Agora, dans les théâtres ou dans la société des courtisanes. Une foule de plaisirs remplace auprès de lui les douces jouissances du foyer, et le mariage, désormais

---

1. Mlle Clarisse Bader, *la Femme grecque.*
2. Cicéron, *Lois*, III, 2.
3. Platon, *Banquet.*

sans attrait, devient un simple devoir imposé par l'intérêt de l'État ou par la religion (1). Quand dans une société les bonnes mœurs disparaissent, les lois en prennent la place. Quoi qu'il en soit, le *mariage devait avoir pour but la procréation des enfants*. La politique et la morale, toutes les deux, l'exigeaient. La formule sacrementelle qui était prononcée dans l'acte du mariage nous le prouve assez. Les Romains disaient : « Ducere uxorem liberûm quærendorum causa », et les Grecs : « παίδων ἐπ' ἀρότῳ γνησίων (2). » A Athènes, dit Plutarque (3), Solon proscrivit toute espèce de dot sauf l'apport obligatoire de trois robes, avec quelques meubles sans grande valeur et rien de plus. Il ne voulait pas que le mariage fût un trafic, ni un commerce, mais une union intime de deux cœurs et une source sacrée de paternité. « Il ne faut donc point autoriser dans l'État un semblable désordre, ajoute Plutarque, ni fermer les yeux sur les alliances hors de saison et mal assorties. Si le législateur trouve un jeune homme dans la chambre de quelque vieille opulente, s'engraissant comme un perdreau à la caresser, il le prendra pour le mettre aux bras de la jeune vierge qui a besoin d'un mari. »

Quand plus tard, à l'époque de la décadence, les croyances religieuses avaient perdu leur empire sur l'imagination de la masse et que les vertus civiques avaient fait place à la corruption et à l'abaissement moral le plus

---

1. Paul Gide, *loc. cit.*
2. Fustel de Coulanges, *loc. cit.*
3. Plutarque, *Solon.*

complet ce furent encore les philosophes qui prirent en main la cause de l'humanité et firent appel au bon sens pratique. « Voyez, s'écrie Plutarque, le plus grand moraliste de cette époque, avec quelle perfection les animaux savent se conformer aux lois de la nature, en ce qui concerne le mariage. D'abord, ils n'attendent pas, comme dans les républiques de Lycurgue et de Solon, que des lois soient portées contre les célibataires ou contre ceux qui se marient trop tard. Ils ne craignent point l'ignominie attachée à la privation d'enfants et ils ne réclament point les privilèges accordés à ceux qui en ont trois (1). Ils ne deviennent point, comme à Rome, époux et pères moins pour s'assurer des héritiers que pour être aptes à hériter eux-mêmes. (2). Ensuite les deux sexes ne se rapprochent pas en tout temps de l'année, attendu que le but de cette union n'est pas le plaisir, mais la génération et la reproduction. Aussi, lorsque revient l'époque de l'année ou règne un souffle fécondant et une température favorable à la conception, la femelle recherche le mâle avec amour et désir. Une odeur agréable s'exhale de sa peau ; une grâce particulière embellit son corps que parfument la rosée et les plantes les plus pures. Quand elle sent qu'elle a conçu et qu'elle est fécondée, elle se retire modestement et ne se préoccupe plus que d'enfanter son fruit et de le conserver, etc (3. »

---

1. La satire ne manque pas d'actualité.
2. La loi en effet rendait les célibataires incapables d'acquérir les legs (Paul Gide, *loc. cit.*)
3. Plutarque, *De l'amour qu'on porte à sa progéniture.*

Malheureusement, les efforts des philosophes, pas plus qne ceux des législateurs,ne pouvaient arrêter les ravages de l'égoïsme et de la débauche. Une ère nouvelle allait bientôt apporter un remède plus efficace.

La procréation des enfants étant considéré comme le but principal du mariage, le mari pouvait sans aucune formalité répudier sa femme si leur union était stérile. *Le divorce* dans ce cas a toujours été un droit chez les Anciens ; il est même possible qu'il ait été une obligation (1). Hérodote rapporte deux cas de ce genre (2). Le mari pouvait même, tout en gardant sa femme, prendre une concubine et légitimer, même pendant le mariage, les enfants qu'il avait d'elle (3). Si le mariage était stérile par le fait du mari, alors un frère ou un parent du mari devait se substituer à lui et la femme était obligée de se livrer à cet homme. L'enfant issu de cette union était considéré comme le fils du mari et continuait son culte (4).

La stérilité étant une cause de divorce, et, d'autre part, des droits particuliers étant accordés aux familles de trois enfants (*jus trium liberorum*) (5), on comprend combien les femmes tenaient à avoir des enfants et à en avoir plusieurs.

Nous avons dit que la religion avait été un des principes constitutifs des plus importants de la famille antique. De

---

1. Fustel de Coulanges, *loc. cit.*
2. Hérodote, v. 39; VI, 61.
3. Paul Gide, *ioc. cit.*
4. Fustel de Coulanges, *loc. cit.*
5. Plutarque, ouvrage cité plus haut. — Juvénal, IX, 87. — Martial, II, épigr. 91. — Aulu-Gelle, II, chapitre XV.

là est venu *le caractère sérieux et quasi sacré de l'union conjugale chez les anciens et la pureté que la famille a conservée longtemps* (1).

En Grèce, comme à Rome, la maison est un sanctuaire inviolable, un lieu sacré dont il fallait respecter le mystère. « Quid est sanctius, dit Ciceron, quid omni religione munitius, quam domus uniuscujusque civium ? Hic aræ sunt, hic foci, hic dii penates; hic sacra, religiones, cærimoniae continentur (2). » On donnait au foyer l'épithète de chaste et on croyait qu'il commandait aux membres la chasteté. Aucun acte matériellement ou moralement impur ne devait être commis à sa vue.

« La religion dit Fustel de Coulanges, veille avec soin sur la pureté de la famille. A ses yeux, la plus grave faute qui puisse être commise est *l'adultère*. Car la première règle du culte est que le foyer se transmette du père au fils ; or, l'adultère trouble l'ordre de la naissance. Une autre règle est que le tombeau ne contienne que les membres de la famille; or, le fils de l'adultère est un étranger qui sera enseveli dans le tombeau... Voilà pourquoi les lois de la Grèce et de Rome donnent au père le droit de repousser l'enfant qui vient de naître. Voilà aussi pourquoi elle sont si rigoureuses, si inexorables pour l'adultère. A Athènes, il est permis au mari de tuer le coupable. A Rome, le mari, juge de la femme, la condamne à mort. Cette religion était si sévère que l'homme n'avait pas même le droit de pardonner complètement et qu'il était au moins forcé de répudier sa femme ».

---

1. Fustel de Coulanges (*loc. cit.*
2. Ciceron, *Pro domo.*

Chose intéressante, cette morale qui était si sévère pour l'adultère, non seulement ne condamnait l'inceste, mais encore elle l'autorisait. Par exemple, il était même louable d'épouser sa sœur (1). Cela se conçoit : l'inceste ne pouvait pas troubler l'ordre de la naissance, comme l'adultère.

C'est aussi au nom de la nécessité sociale que la pureté du foyer était réclamée par les Anciens. Ils avaient bien compris « que les vertus du foyer sont aussi essentielles à la conservation d'un empire que les vertus civiques ou guerrières » (2). Avec combien de finesse et de pénétration Aristote nous montre « que dans une société sans famille les affections humaines s'évanouiraient, comme la saveur de quelques gouttes de miel disparait dans une vaste quantité d'eau » (3). Relever la famille, la consolider, en règler les rapports, n'est-ce pas rendre le meillleur service à la Patrie ?

Ces généralités étant exposées, nous allons maintenant aborder l'étude de la puériculture antique proprement dite. Cette étude comprendra trois grands chapitres : la puériculture avant la procréation, la puériculture pendant la gestation et, enfin, la puériculture après la naissance, ou l'hygiène enfantile.

---

1. Cornelius Nepos, *Vie de Cimon.*
2. Paul Gide, *loc. cit.*
3. Gabriel Compayré, *loc. cit.*

CHAPITRE IV

LA PUÉRICULTURE AVANT LA PROCRÉATION

« Dans un État où les citoyens doivent être heureux, il ne peut pas être permis de former des unions au hasard ou de commettre des fautes du même genre, et les magistrats ne doivent pas le souffrir.

(Platon, *Republique*).

Pour procréer des enfants sains et vigoureux, il faut que les procréateurs soient eux-mêmes en parfaite santé, il faut, comme le dit le professeur Pinard, qu'ils soient, au point de vue physique et morale, au maximum d'eurythmie (1). « Un enfant issu de deux êtres malades ou malsains ne pourra qu'être malade lui-même, et cet enfant, à son tour, ne pourra, une fois arrivé à l'âge adulte, s'il y arrive, procréer qu'un être sinon plus, au moins aussi malsain que lui, et ainsi de suite (2). » La puériculture doit donc commencer avant la procréation.

Cette notion, nous la trouvons dans beaucoup d'auteurs de l'antiquité. « Si c'est un devoir du législateur, enseigne Aristote, d'assurer dès le principe aux citoyens qu'ils élèvent des corps robustes, *ses premiers soins*

1. A. Pinard, *Des Aptitudes au mariage, etc.* (*Revue pratique d'Obst. et de Péd.*, janvier 1906).
2. A. Bruch, *la Puériculture.*

doivent s'attacher aux mariages des parents et aux conditions de temps et d'individu requises pour les contracter (1). » Platon, avons-nous vu, demande que les magistrats veillent à ce *que les unions ne se forment pas au hasard* et qu'ils n'autorisent que les unions entre parents parfaitement sains et vigoureux. Plutarque rapporte que « Lycurgue, qui considérait l'éducation de l'enfance comme le plus bel ouvrage du législateur, prépara cette éducation par ses règlements sur le mariage et sur la procréation des enfants ». Persuadé que *le plus bel emploi des femmes libres est de faire des enfants*, il commença par établir des exercices de corps pour elles aussi bien que pour les hommes, et il leur prescrivit, ainsi qu'aux hommes, des combats à la course et à la lutte, dans la pensée que « de parents robustes naissent des enfants vigoureux » (2). « Les fruits de tels parents, remarque à ce sujet Plutarque, prenant de vigoureuses racines dans les corps vigoureux, germaient avec plus de force, et les mères mêmes supportant l'enfantement sans crainte, luttaient avec facilité et avec courage contre les douleurs (3). »

Du rôle des gymnases dans la puériculture grecque. — Les exercices physiques occupent une grande place dans la puériculture des Anciens. Ils y voyaient le meilleur moyen de fortifier les corps de leurs jeunes gens et de les préparer à leurs devoirs de futures pro-

---

1. Aristote, *Politique*, livre IV, Chap. XIV, § 1.
2. Xénophon, *Gouvernement des Lacédémoniens*.
3. Plutarque, *Lycurgue*.

créateurs. En Grèce, les exercices physiques étaient en vogue de très bonne heure ; on les trouve déjà dans Homère, mais là ils sont encore imcomplets et irréguliers. Ce n'est que plus tard qu'ils se développent, se fixent et prennent l'importance et le caractère d'une véritable institution nationale. « Désormais, dit Taine, il n'y a plus de cité sans gymnase ; c'est un des signes auxquels on reconnaît une ville grecque... L'adolescent y passait ses journées, comme dans un lycée d'externes, disposé non pour la culture de l'esprit, mais pour le perfectionnement du corps... Dans cette école qui aboutit à un concours, l'émulation conduit à des excès et à des prodiges ; on voit des hommes qui s'exercent toute la vie. Le règlement du jeu les oblige à jurer, en descendant dans l'arène, qu'ils se sont exercés au moins dix mois de suite sans interruption et avec le plus grand soin ; mais ils font bien davantage : leur entraînement dure des années entières et jusque dans l'âge mûr ; ils suivent un régime, ils mangent beaucoup et à certaines heures ; ils endurcissent leurs muscles par l'usage du strigile et de l'eau froide ; ils s'abstiennent de plaisir et d'excitation ; ils se condamnent à la continence...

Point de citoyen libre qui n'eût fréquenté le gymnase ; à cette condition seulement on était un homme bien élevé (Kalokagatos opposé à Basanos), sinon on tombait au rang des gens de métier et d'extraction basse. Platon, Chrysippe, le poète Timocréon, avaient d'abord été athlètes ; Pythagore passait pour avoir eu le prix du pugilat ; Euripide fut couronné comme athlète aux jeux éleusiniens. Clisthènes, tyran de Sycione, ayant reçu chez lui les préten-

dants de sa fille, leur fournit un champ d'exercices, afin, dit Hérodote, « qu'ils pussent faire preuve de leur race et de leur « éducation ». En effet, le corps gardait jusqu'au bout les traces de l'éducation gymnastique ; on le reconnaissait du premier coup à sa prestance, à sa démarche, à ses gestes, à sa façon de se draper, comme jadis on distinguait le gentilhomme dégourdi et anobli par les académies du rustre balourd et de l'ouvrier rabougri » (1).

Aux jours heureux de la Grèce, les nobles jeux de la palestre étaient une préparation aux luttes de la guerre. Faut-il s'étonner si la gymnastique fût rangée parmi les arts les plus estimés. Elle avait fourni matière à de nombreux traités, aujourd'hui, malheureusement, perdus et dont nous ne pouvons que nous faire une idée grâce aux débris que nous ont conservés quelques compilateurs (2).

De l'âge de mariage et de la procréation. — Pour être apte au mariage et à la procréation il ne suffit pas d'être en bonne santé ; il faut encore avoir atteint un certain âge, l'âge le plus favorable à cette importante fonction. Les opinions des anciens auteurs au sujet de cet âge semblent être assez divergentes ; cependant ils tombent tous d'accord sur les dangers que présentent aussi bien pour l'espèce que pour l'individu les unions trop précoces ou trop tardives. En effet, écoutons ce qu'Aristote enseigne à ce sujet : « Les unions prématurées ne sont pas favo-

---

1. Taine, *loc. cit.*
2. Guardia, *Essai sur l'hygiène populaire dans l'antiquité.*

rables aux enfants qui en sortent. Dans toutes les races d'animaux, les accouplements entre bêtes trop jeunes produisent des rejetons faibles, le plus ordinairement du sexe féminin et de formes très petites.

L'espèce humaine est nécessairement soumise à la même loi. On peut s'en convaincre en voyant que dans tous les pays où les jeunes gens s'unissent ordinairement de trop bonne heure, *la race est débile et de petite proportion.* Il en résulte un autre danger : les femmes jeunes souffrent bien davantage en couches et succombent bien plus fréquemment (1). L'union, dans un âge plus formé, n'est pas moins utile pour assurer la modération des sens. Les femmes qui ont trop tôt senti l'amour paraissent douées en général d'un excessif tempérament (2). Pour les hommes, l'usage du sexe durant leur croissance nuit au développement du corps. » Et plus loin : « Il ne suffit pas d'avoir précisé l'âge où, pour l'homme et la femme, commencera l'union conjugale ; il faut encore déterminer l'époque où la génération devra cesser. Les hommes trop âgés, comme les jeunes gens, ne produisent que *des êtres incomplets de corps et d'esprit*, et les enfants des vieillards sont d'une faiblesse irrémédiable (3) ». En se basant sur ces faits et sur quelques considérations d'ordre social, Aristote fixe l'époque du mariage à dix-huit ans pour les femmes et à

---

1. Cette dernière remarque semble ne pas être parfaitement exacte. Voir A. Pinard, *Des Aptitudes au mariage*, etc.

2. Ceci est encore à démontrer.

3. A cet âge là, remarque très spirituellement le professeur Pinard, la manière de donner ne vaut guère mieux que ce qu'on donne.

trente-sept ans ou un peu moins pour les hommes (1). « Dans ces limites, dit-il, le moment de l'union sera précisément celui de toute la force, et les époux auront un temps égal pour procréer convenablement jusqu'à ce que la nature leur ôte la puissance génératrice. » Quant à l'époque à laquelle on devra cesser d'engendrer, Aristote la fixe au moment où l'intelligence a acquis tout son développement, c'est-à-dire à cinquante ou cinquante-cinq ans. A partir de cette époque, « qu'on ne prenne, dit-il, les plaisirs d'amour que pour des motifs de santé ou pour des considérations non moins fortes ». Aristote n'indique pas le moyen d'exécuter son précepte, mais son opinion tend manifestement à indiquer l'avortement pour éliminer les enfants engendrés à cet âge, puisque quelques lignes plus haut il recommande ce moyen contre l'excès de population, avant que cependant l'embryon ait reçu le sentiment et la vie (2). Il faut savoir que l'auteur de *la Politique*, comme d'ailleurs presque tous les moralistes de l'antiquité païenne, avait sur l'avortement provoqué une opinion que le christianisme a dû modifier plus tard de fond en comble. Pour lui, le crime ou l'innocence de cet acte dépendait d'une seule circonstance : il était criminel si l'embryon avait déjà reçu le sentiment et la vie, innocent s'il ne les avait pas encore reçus (3). Nous reviendrons sur ce sujet que nous étudierons avec quelques détails.

---

1. Ce dernier chiffre nons étonne un peu, surtout quand on voit Aristote réprouver les unions trop tardives. Le professeur Pinard fixe l'âge d'élection du mariage pour les hommes par la majorité, c'est-à-dire de vingt et un à vingt-cinq ans. Voir A. Pinard, *Des Aptitudes au mariage*, etc.
2. Aristote, *Politique*, livre IV, ch. XIV, §§ 4, 5, 6, 10 et 11.
3. Hippocrate, trad. Littré, t. III, *Remarques détachées.*

Platon demande dans sa *République* (1) l'âge de vingt à quarante ans pour les femmes et celui de trente-cinq à cinquante-cinq ans pour les hommes, mais dans ses *Lois* (2) il est plus sévère et il réclame l'âge de seize à vingt ans pour les filles et celui de trente à trente-cinq ans pour les garçons. « Qu'on accorde, dit-il, toutes sortes de distinctions aux époux qui, après l'expiration de ce terme (le terme fixé par la loi pour procréer), se comporteront sagement; qu'on les refusent à ceux qui se conduiront mal, ou plutôt qu'on les couvre d'ignominie. »

On ne sait pas précisément à quel âge Lycurgue permettait le mariage. Plutarque rapporte que le législateur des Lacédemoniens mariait les jeunes filles « nubiles et aiguillonnées par le désir, afin que leur union, appelée par la nature, fût une source de bienveillance et d'amour et non de haine et de crainte, comme il arrive quand la nature est violentée » (3). On sait que Lycurgue défendit aux jeunes gens de s'unir avant qu'ils eussent atteint le complet développement de leur vigueur. Toutefois si l'homme se mariait trop tard, il s'exposait à une accusation publique (4). Il paraît qu'à Sparte les femmes se mariaient généralement à vingt ans, et les hommes à trente ans.

A Athènes, l'âge du mariage était autrefois fixé à trente-cinq ans pour les hommes et à vingt-six ans pour les femmes, mais cet âge fut abaissé dans la suite (5).

---

1. *République*, livre V.
2. *Lois*, livre VI.
3. Plutarque, *Lycurgue et Numa*.
4. Mlle Clarisse Bader, *loc. cit.*
5. Solon, *Poésies* ; Mlle Clarisse Bader, *loc. cit.*

Hesiode conseille à l'homme de conduire dans sa maison une femme jeune et chaste à laquelle il puisse faire comprendre et pratiquer les austères devoirs de la vie (1). Aristote, citant ce passage d'Hesiode, le loue en ce qu'il conduit à former le caractère de la femme à l'image de l'homme, ce qui aide beaucoup à la concorde (2).

Consultons enfin sur le sujet qui nous occupe le plus grand accoucheur et puériculteur de l'antiquité; nous parlons de Soranus d'Ephèse (3). Voici ce qu'il nous dit dans son Traité des maladies des femmes : « Il en est qui pensent que la femme fait bien de rester vierge jusqu'à ce que l'appétit vénérien se soit éveillé en elle. La nature agit de même chez les animaux ». L'auteur n'est pas de cet avis. « Les désirs, dit-il, peuvent s'éveiller prématurément pour des motifs bien divers. Or, les filles chez qui les désirs s'éveillent prématurement pour ces motifs ne doivent inspirer aucune confiance. La femme doit rester vierge jusqu'à l'établissement complet de la menstruation. C'est là le signe qui indique que l'utérus peut, par ses propres ressources, remplir ses fonctions ».

---

1. Hesiode, *Travaux et jours.*

2. Aristote. *Economiques*, 1, 4; Mlle Clarisse Bader, *loc. cit.*

3. Soranus, originaire d'Ephèse, arriva à Rome sous les règnes de Trajan et d'Adrien (fin du premier et commencement du deuxième siècle de notre ère). Il avait fait ses études médicales à Alexandrie et appartenait à la secte des méthodistes. Il composa un grand nombre d'ouvrages (14) dont le Traité des maladies des femmes est le seul qui nous soit parvenu. Ce remarquable ouvrage, après avoir été enfoui pendant des siècles dans la poussière des bibliothèques, fut enfin retrouvé vers 1827 par Dietz de Kœnigsberg dans la bibliothèque royale de Paris. Il existe maintenant une traduction française de cet ouvrage faite par Herrgott.

La recommandation du célèbre accoucheur de prolonger le temps pendant lequel les jeunes Romaines attendaient l'heure du mariage n'était pas inutile, car, s'il faut en croire Plutarque, les Romaines croyant satisfaire non seulement aux intérêts de l'espèce mais aussi à ceux de l'individu, mariaient les filles à douze ans et même plus jeunes, « attendu qu'à cet âge une femme a le corps et le caractère plus intacts et plus souples à la volonté du mari. » A ce propos, Plutarque fait remarquer qu'entre les lois grecques et les lois romaines il y avait cette différence capitale que, tandis que les premières étaient plus conformes à la nature, qui veut la propagation de l'espèce, ces dernières étaient surtout conformes à la morale, qui veut la concorde des deux époux (1).

Ce que les anciens savaient sur les aptitudes physiques à la procréation. — Nous touchons là à une des questions qui avaient le plus préoccupé les Anciens. Cela ne doit pas nous étonner maintenant que nous connaissons, d'une part, leurs vues sur le but du mariage et que nous savons, d'autre part, que la stérilité entraînait dans les deux cités qui nous intéressent le divorce. Aussi voyons-nous, dès la plus haute antiquité, les médecins, aussi bien que les philosophes, s'efforcer de découvrir les phénomènes mystérieux de la conception, de rechercher les causes de la stérilité et de déterminer les conditions les plus favorables à la fécondation. Ils avaient

---

1. Plutarque, *Lycurgue et Numa.*

puisé dans l'observation patiente et perspicace des notions multiples et souvent exactes. Mais, loin de se contenter d'observations qui s'offrent immédiatement, ils s'efforçaient, dans leur orgueil de titans, d'aller au delà et de jeter une lumière sur les grands problèmes de la génération.

Déjà Hippocrate (460-380 av. J.-C.) avait consacré de très belles études à la stérilité et à la fécondabilité chez la femme. Beaucoup de ses aperçus sont encore justes aujourd'hui. Il suffit de parcourir ses traités sur les maladies de la femme et la stérilité pour acquérir la conviction que l'auteur était particulièrement versé dans cette question, et on peut dire avec le savant Van Swieten : « Certe magnus Hippocrates, si novisset recentiorum inventa, major fuisset (1) ». Hippocrate avait observé que les troubles de la menstruation sont une cause importante de stérilité. Il enseigne que, normalement, le flux menstruel est de 2 cotyles attiques en moyenne (cotyle = 0 litre 27) et cela pendant trois jours en moyenne et qu' « une durée plus grande ou moindre est morbide et entraîne la stérilité ». Il avait constaté que les « femmes chez qui la menstruation dure plus de quatre jours et est très abondante maigrissent et que leurs produits de conception sont également maigres et débiles ; qu'au contraire, les femmes chez qui l'écoulement dure moins de trois jours et est peu abondant ont de l'embonpoint, un bon teint, mais qu'elles sont peu portées au plaisir de l'amour et ne conçoivent guère (2) ».

---

1. *Commentaires sur Bocrhaave.*
2. Hippocrate, t. VIII, livre I, § 6.

Cette dernière remarque est intéressante à noter. C'était, en effet, une croyance presque générale dans l'antiquité que l'orgasme vénérien chez la femme dans l'acte du coït est une condition indispensable pour que la conception ait lieu. Les Anciens croyaient que dans l'acte de la conception la femme fournit de la semence aussi bien que l'homme. L'orgasme vénérien était pour eux un signe que l'écoulement de cette semence a eu lieu. Il a fallu l'autorité d'Aristote pour combattre cette opinion erronée (1). Quoi qu'il en soit, la constatation de l'existence du rapport entre les troubles de la menstruation, l'obésité et la stérilité est très curieuse ; la science moderne l'a pleinement justifiée (2).

Hippocrate a vu que les affections et les malformations de l'utérus (deviation du col, retrécissement de son orifice etc.,) pouvaient entraver la conception, et il en donne une description et un traitement très détaillés. La femme ne peut pas concevoir si l'orifice utérin est tout à fait dévié de la direction des parties génitales et s'il est fermé complètement ou même incomplètement. Dans ces deux derniers cas les règles ne viennent pas du tout ou qu'avec effort et maladie. L'existence de ces états se reconnaît par le toucher, et leur pronostic n'est pas fatal. Traitée, la malade reprend la faculté de concevoir, quelquefois même spontanément. L'état lisse de la matrice, naturel chez quelques-unes, succédant chez

---

1. Aristote, *la Génération des animaux*.

2. On peut voir l'article *Stérilité* du professeur Pinard, *in Revue prat. d'obst. et de ped.*, octobre 1906.

d'autres à des ulcérations qui ont laissé de larges cicatrices, est encore considéré comme une cause de stérilité. Hippocrate appelle l'attention sur une affection suppurée de la matrice (probablement métrite) et il en donne encore une très belle description. « Quand une ulcération, se formant dans la matrice, ne guérit pas promptement et devient sordide, l'ulcération persiste longtemps, comme celle qui se forme dans les oreilles; la femme est pâle, une mauvaise odeur s'exhale de sa couche ; parfois (1) s'écoule des parties génitales une humeur fetide, et tant que l'ulcération dure, il n'y a pas conception, car la matrice ne retient pas le sperme. Dans ce cas les règles marchent comme en santé, mais c'est surtout par le toucher et en interrogeant la femme sur ce qui a été dit que l'affection se reconnaît. Le traitement rend la faculté de concevoir, mais il n'y a guère de chance (de guérir). » La femme est encore stérile quand l'orifice est bouché par un caillot du sang menstruel, quand il est trop béant, si l'utérus est trop humide ou trop sec, si les règles ne viennent pas comme en santé, « attendu que la femme n'est pas en santé », si elles sont complètement supprimées, et enfin dans le cas de prolapsus complet de l'utérus. Ces faits sont presque toujours exacts. Quant à l'interprétation qu'il en donne dans la suite, elle est tout à fait erronée.

Le traitement est réglé d'après la cause de la stérilité. Les fumigations, les évacuants, les bains de siège et

---

1. Et pas toujours, c'est un fait incontestable.

le régime y occupent une grande place. On remarquera parmi ces traitements celui qui consiste à redresser le col dévié. Ce moyen, comme on le sait, donne souvent de très bons résultats (1). « Quand la femme vient de prendre un bain, ou une fumigation, ouvrir l'orifice utérin et le redresser en même temps, s'il en est besoin, avec une sonde d'étain ou de plomb, d'abord petite, puis plus grosse, si elle est reçue, jusqu'à ce que les choses paraissent en bon état ; tremper la sonde dans quelque préparation émolliente qui sera jugée convenable. » Si c'est la graisse qui paraît être la cause de stérilité, on fera maigrir la malade. On voit encore dans la thérapeutique d'Hippocrate figurer une matière médicale très abondante dans laquelle on trouve des remèdes bien singuliers, indignes du Père de la médecine.

Hippocrate, qui s'intéressait spécialement aux maladies de la femme, ne s'occupe que des causes de stérilité chez cette dernière, laissant de côté les causes de stérilité chez l'homme. Aristote va plus loin et il étend ses recherches sur la stérilité et même l'impuissance masculines, comme le prouve le passage suivant du *Traité de la génération des animaux* : « Des gens, d'ailleurs bien constitués, mais prenant trop de chair ou trop de graisse, émettent moins de sperme et ont moins de besoins sexuels... comme les boucs qui, en devenant trop gras, sont aussi moins prolifiques ». (2)

Ce fait est inconstestable, et les éleveurs le constatent

---

1. A. Pinard, *Stérilité*.
2. *Traité de génération des animaux* liv. I, ch. XII.

souvent ; mais il y a une autre cause qui peut influer sur la sécrétion du sperme et sur la puissance du sens génital : les exercices athlétiques. Aristote semble avoir connu ce fait, témoin ce passage de *la Politique* : « Le tempérament n'a pas besoin d'être athlétique, ni pour les travaux publiques, ni pour la santé, *ni pour la procréation*, il ne faut pas non plus qu'il soit valétudinaire et trop incapable de rudes travaux, etc (1). »

Un fait intéressant est noté par Pline le Naturaliste. D'après lui, il existerait une sorte d'antipathie entre certains corps, et il mentionne à l'appui de son opinion ce fait que quelquefois les époux stériles entre eux cessent de l'être en s'unissant à d'autres (2).

Nous ne pouvons pas abandonner notre sujet sans citer un passage remarquable du *Traité* de Soranus, qui jette une lumière particulièrement vive sur la physionomie morale de l'illustre accoucheur. « Comme *le but du mariage, dit-il, est d'avoir des enfants et non pas la volupté*, il est parfaitement absurde de s'informer de la noblesse et de la richesse des ancêtres et de ne pas s'inquiéter de savoir si une femme peut concevoir et est conformée pour accoucher normalement. » Et, après avoir passé en revue tous les signes qui permettent de dire si une femme est apte à concevoir et à mettre au monde le produit de conception dans des conditions normales, il conclut : « En somme, il est à désirer que tout le corps de la femme et l'utérus soient en parfait état, car, de même qu'un champ maigre

---

1. Aristote, *Politique* liv. IV, chap. XIV, § 8.
2. Pline, *Histoire naturelle*. liv. VII. § XI.

ne donne que de chétives moissons et des herbes d'une maturité incomplète et de mauvaise qualité, de même les parties génitales de la femme qui ne sont pas à l'état normal ne retiennent pas le produit de conception et celui-ci, quand il est expulsé, l'expose à un état de maladie grave qui peut la faire périr ».

Ce passage est toute la morale de la vie génitale chez les Anciens.

Les idées des anciens sur les conditions de temps les plus favorables à la conception et sur les précautions à prendre dans l'acte de fertilisation. — « Si les règles sont pures, sans altérations et bien sanguines, enseigne Hippocrate, la femme ira auprès de son mari au début, ou, mieux, quand elles finissent et plutôt coulant encore que complètement disparues. Il faut choisir le moment où les désirs se font sentir ; la femme sera à jeun. Au moment d'aller auprès de son mari, elle fera une fumigation aromatique et astringente... La fumigation terminée, elle usera aussitôt du coït ; et si la semence de l'homme ne vient pas en dehors, elle étendra ses jambes, les croisera et se tiendra immobile. Ce jour-là il faut faire abstinence. Pendant les sept jours qui suivent, la femme suivra un régime spécial, ne prendra pas de bains et s'abstiendra des mouvements. *L'homme sera en bonne force et en bonne santé*, il n'aura pas pris de bain chaud, mais se sera lavé à l'eau froide ; il aura bu non pas du vin blanc, mais du vin pur et très fort, mais *il ne sera pas en état d'ivresse* ; il aura mangé des

aliments très substantiels, s'abstenant des aliments qui ne sont pas convenables à l'objet. » Quant à la saison la plus efficace pour la conception, c'est le printemps (1).

Aristote ne partage pas l'avis d'Hippocrate sur l'époque la plus favorable à la conception. Pour lui, « la conception n'a pas lieu tant que l'écoulement menstruel continue, et ce n'est qu'après l'évacuation que la conception est possible dans la plupart des cas » (2). Le grand naturaliste, en avançant cette opinion, est fidèle à sa doctrine embryologique. D'après lui, la femme n'émet pas de sperme dans le coït comme l'homme, et l'embryon ne se produit pas du mélange des deux, ainsi que quelques auteurs l'avaient enseigné (et Hippocrate entre autres). Ce qui prouve cette opinion, dit-il, c'est que souvent la femme conçoit sans avoir éprouvé le moindre plaisir dans la copulation et que, à l'inverse, la sensation ayant été tout aussi vivement ressentie de part et d'autre, et l'homme et la femme ayant fourni la même course, il n'y a pas cependant de génération, si l'écoulement menstruel n'a pas lieu d'une façon régulière et proportionnée. Pour lui, dans l'acte de la pro-

---

1. Hippocrate, t. VIII, liv. I, §§ 11, 17, 48 et 220.
Un peu plus loin Hippocrate conseille pourtant à la femme de voir son mari plutôt quand les règles ont complètement cessé. « C'est surtout dans ces jours-là, dit-il, qu'il faut essayer si une femme peut concevoir, car *ils sont les plus décisifs*. Néanmoins, ajoute-t-il, si la femme ne conçoit pas sur-le-champ, tout en étant bien du reste, rien n'empêche que dans les autres jours elle n'ait des rapports conjugaux, car le traitement excite les désirs, les veines sont béantes et si la semence de l'homme concourt directement avec celle de la femme, il y aura conception. » Toujours, comme on le voit, cette conception embryologique erronée.

2. Les recherches du professeur Pinard ont établi qu'une femme peut devenir enceinte à n'importe quel moment du mois.

création, le mâle fournit le sperme, qui est le principe moteur et créateur, l'âme nutritive ; la femelle fournit les menstrues, la matière passive. Le sperme précipite les menstrues, comme la présure précipite le lait ; la partie précipitée sert à la formation de l'œuf. Pendant toute la durée de la gestation, les menstrues servent à la nutrition du produit de conception et l'écoulement n'a plus lieu. « Si les règles coulent encore pendant quelque temps après la conception, ce *n'est qu'en petite quantité et elles ne durent pas tout le temps ordinaire ;* c'est là une disposition morbide que peu de femmes éprouvent ; les dispositions les plus ordinaires sont aussi les plus conformes à la nature. » Une femme ne peut pas concevoir, si elle n'a pas ses règles parce que dans ce cas « la force qui vient de l'homme et qui est dans le sperme ne trouve ni la nourriture, ni la matière nécessaires à la constitution de l'animal ». Une femme ne peut pas non plus concevoir tant que l'écoulement continue, parce que dans ce cas « cette force est submergée par la quantité de flux menstruel »

Aristote admet cependant qu'il y a des femmes *qui conçoivent sans avoir leurs règles* (1) ou bien qui conçoivent pendant l'évacuation et ne conçoivent pas après,

---

1. Ce fait est hors de doute; le professeur Pinard y insiste dans son enseignement journalier de la clinique Baudelocque. Voir l'article *Gestation in Dictionnaire de physiologie de Richet.*

Nous pouvons apporter, à l'appui de cette opinion, une observation personnelle que nous avons recueillie à l'hôpital Broca, dans le service de M. Hudelo. Il s'agit d'une femme âgée de trente-cinq ans qui a été réglée pour la première fois à l'âge de onze ans. Très bien réglée jusqu'à l'âge de vingt et un ans, elle contracte à cette époque la scarlatine compliquée, à la suite de laquelle ses règles se sont supprimées définitivement. Cette suppression complète des règles ne l'a pas empêchée de devenir enceinte à l'âge de vingt-cinq ans.

notamment, quand l'évacuation n'est pas assez forte pour entraîner le sperme dans le flux menstruel (1).

Athénée (2), recommande aux parents de se préparer à l'importante fonction qu'est la procréation par un régime spécial et il formule une foule de préceptes à la portée des parents qui se proposent d'avoir des enfants. « Ceux qui se proposent d'avoir des enfants, enseigne-t-il, doivent avoir l'âme et le corps dans les meilleures conditions possibles ; l'âme doit être tranquille et complètement exempte soit de douleur, soit de soucis accompagnés de fatigue, soit de quelque autre affection ; il faut que le corps soit sain et qu'en un mot, il ne soit détérioré sous aucun rappport, car, dit-il, ce ne sont pas seulement les gens tranquilles et bien portants qui engendrent des enfants sains, mais les gens maladifs ont aussi des enfants maladifs, tant pour ce qui concerne tout le corps en général que pour ce qui regarde chaque partie en particulier (3), C'est pourquoi *il est utile de s'y préparer par un régime approprié*, en employant des exercices suffisants, mais incapables de produire la moindre incommodité, et des aliments faciles à digérer, remplis de bons mets,

---

1. Aristote, *la Génération des animaux*, livre I, ch. XIII.

2. Athénée naquit à Silicie. On ignore l'année exacte de sa naissance et de sa mort. On peut conjecturer qu'il vécut au 1er siècle après J.-C. Il fut le fondateur de la secte des Pneumatiques et exerça à Rome avec beaucoup de succès. Quelques débris de ses ouvrages nous sont parvenus dans la collection d'Oribase.

3. Le principe de l'hérédité directe et indirecte est énoncé ici avec une clarté saisissante. Les belles expériences de Pasteur ont, de nos jours, pleinement justifié les vues de notre auteur (Voir Pasteur, *les Vers à soie*).

nourrissants bien, modérément humides et modérément chauds, et de s'abstenir des aliments trop échauffants. »

Athenée conseille de *mener une vie réglée*. Aussi bien le jour même du rapprochement sexuel, que les jours précédents, « afin que le sperme qu'on accumule soit bien élaboré et en quantité suffisante et qu'il y ait un attrait et un penchant ardents pour le coït, le corps étant en effervescence, car, comme le dit Andréas, ceux qui font un usage continuel du coït récoltent une semence crue et verte ». L'auteur trouve rationnel d'accorder aux femmes qui s'appliquent à avoir des enfants un espace de temps intermédiaire entre les conceptions successives, car celles, affirme-t-il, qui, dans leur état habituel, conçoivent continuellement, compromettent gravement la nutrition du corps, gâtent leur taille et *mettent au monde des enfants qui leur ressemblent* (1).

Tous ces conseils quasi officiels montrent combien les Anciens apportaient dans leur vie intime le souci de la parfaite santé de leur progéniture. Cet esprit particulier se dégage encore des principes relatifs à l'hygiène de la grossesse que nous allons examiner dans le chapitre suivant.

---

1. Oribase, *Préceptes pour avoir des enfants*, tiré d'Athenée. Ce dernier précepte d'Athenée semble s'accorder bien avec les lois formulées de nos jours par Hecker. Ce n'est pas pourtant ce qu'enseigne le professeur Pinard, d'après lequel les grossesses successives n'ont aucune mauvaise influence ni sur la santé de la mère, ni sur celle des enfants.

CHAPITRE V

La puériculture pendant la gestation

> Et de même qu'une maison qui a été construite sur de solides fondements durera, sans avarie pendant un temps fort long, à moins d'un hazard, et qu'une maison dont le fondement est précaire tombera en ruines sous l'influence d'une cause fortuite, de même la génération des êtres vivants dépendra des fondements sur lesquels ils reposent.
>
> (Soranus, *Traité des maladies des femmes*).

Une fois l'être procréé dans de bonnes conditions, il s'agit de le mener à terme, car « le nouveau-né a d'autant plus de chances de devenir un être sain, vigoureux et intelligent, qu'il est né à terme » (A. Pinard). Or, pour que l'enfant naisse à terme, il faut, dès le début de la grossesse, entourer la mère de soins particuliers.

L'importance de cette hygiène ressort de tous les écrits des Anciens. « Les femmes, dit Hippocrate, ne doivent pas s'étonner d'avorter involontairement, car il *faut beaucoup de précautions et de connaissances pour mener à terme le fœtus*, le nourrir dans la matrice et le mettre au monde dans l'accouchement. » (1) Aristote veut que le

1. Hipocrate, t. VIII, livre 1, § 25.

législateur impose un régime spécial aux femmes enceintes, « car, dit-il, les enfants ne ressentent pas moins les impressions de la mère qui les portent que les fruits ne tiennent du sol qui les nourrit » (1). Tout, jusqu'à la manière de marcher, écrit Pline, a de graves conséquences pour les femmes enceintes. Il leur suffit d'éternuer après avoir conçu pour être exposées à un avortement (2). On est pénétré de pitié et même de honte, quand on réfléchit combien est frêle dans ses commencements l'existence du plus superbe des animaux, puisque l'odeur d'une lampe mal éteinte est souvent suffisante pour le faire rejeter du sein de sa mère. Toi, qui te confie dans la force de ton corps, qui embrasses avec avidité les dons de la fortune, qui te crois non pas seulement son favori, mais son fils; toi dont l'âme ne respire que le sang; toi qui dans l'ivresse d'un frivole succès te crois un dieu, il a fallu si peu de chose pour t'anéantir (3) ! »

Des causes d'avortement et d'accouchement avant terme, d'après les auteurs de l'antiquité. — Pénétrés de cette notion, les Anciens se sont attachés, dès la plus haute antiquité, à rechercher et à étudier les causes de l'avortement et de l'accouchement avant

---

1. Aristote. *Politique*, livre IV, ch. XIV, § 9. S'il faut en croire Frarières, après Malebranche, « il y aurait, moralement même, une éducation antérieure, ou intra-utérine, une influence de l'état mental de la mère pendant la gestation sur les prédispositions morales et intellectuelles de l'enfant », *(Grande Encyclopédie*, article *Education)*.

2. Ce fait est mentionné par Mauriceau dans son *Traité des maladies des femmes grosses*, chap. XI.

3. Pline, *Histoire naturelle*, liv. VII, §§ 6 et 7.

terme, ainsi que les moyens d'y remédier. Ils avaient acquis sur ce sujet des connaissances très étendues et, pour la plupart, très justes, abstraction faite de la pathogénie qui est presque toujours fausse.

Ainsi, Hippocrate avait déjà remarqué que les hémorragies au cours de la grossesse pouvaient devenir une cause d'avortement. Nombreuses sont celles encore qu'il indique dans son livre des Maladies des femmes. Par exemple, la diarrhée jointe à l'anorexie, la faiblesse consécutive aux maladies générales, les efforts, les traumatismes, les exercices violents, *les grandes fatigues*, les émotions, les excès de table, les dérangements de corps, « vu que la matrice se ressent du flux intestinal », le gonflement abdominal.

La matrice elle-même a des conditions qui font avorter, « étant venteuse, dense, lâche, grande, petite, et autres états analogues ». Les causes qui font que certaines femmes avortent le troisième et le quatrième mois, sont surtout les hémorragies et l'état lisse de l'utérus, naturel ou consécutif à des ulcérations, « attendu que dans ce cas les membranes tiennent moins à l'utérus qu'il ne faut et s'en détachent quand l'enfant commence à se mouvoir. »

Enfin, faisons honneur au Maître de Cos du précepte suivant : « *Une femme enceinte, si elle n'use pas du coït, accouchera plus facilement* (1) ».

---

1. Hippocrate, t. VIII, livre I, § 25, et *De la superfétation*, § 13.

Ce que les anciens avaient pensé de l'influence du surmenage et du traumatisme sexuel sur la marche de la grossesse. — Nous venons de voir qu'Hippocrate avait considéré le surmenage comme une cause d'avortement et que, d'autre part, il avait réprouvé les rapports sexuels pendant la grossesse. Les autres auteurs ne paraissent pas partager tous l'avis du Maître, ou, tout au moins, ils ne l'acceptent pas au pied de la lettre. Ainsi, pour Aristote, les femmes qui mènent une vie laborieuse ont leurs grossesses moins apparentes, et elles accouchent plus aisément. Ce fait, dit-il, s'observe dans tous les pays où les femmes travaillent et fatiguent beaucoup. Cela tient à ce que « la fatigue dissout les sécrétions, mais quand les femmes sont trop sédentaires les sécrétions s'accumulent en elles, à cause même de leur inactivité ». Et comme les menstrues, « qui purgent les femmes », n'ont plus lieu, par le fait même de la grossesse, il en résulte la plupart des troubles qu'on observe au cours de la grossesse chez les femmes inactives (1).

Galien semble se ranger à l'opinion d'Aristote. Il conseille aux femmes enceintes de manger plus et de se fati-

---

1. Aristote, *la Génération des animaux*.

Il faut remarquer que si la pathogénie des troubles gravidiques donnée par Aristote contient une part de vérité (l'auto-intoxication gravidique étant un fait réel), il n'en est pas moins vrai que le surmenage, comme l'ont établi les belles recherches de M. le professeur Pinard et de ses élèves, est une des causes les plus efficaces de l'avortement et de l'accouchement avant terme. (Voir l'article *Gestation* par le professeur Pinard, *in Dictionnaire de physiologie* de Richet, et la thèse de Bachimont, *Documents pour servir à l'histoire de la puériculture intra-utérine*, Paris, 1898.)

guer davantage, car, dit-il, là où il y a besoin d'une nourriture plus abondante, il faut aussi des exercices plus nombreux, attendu que « *les résidus excrémentiels sont éminemment pernicieux chez la femme enceinte* ». Galien (IIe siècle après J.-C.) attribue à ces résidus les troubles qui tourmentent la femme au commencement de la grossesse, tels que : la cardialgie, l'aversion pour les aliments, les vomissements, etc. La femme, dit-il, souffrira moins de ces accidents, si elle se résigne à ne pas être paresseuse à s'exercer. « C'est en effet la raison, affirme-t-il, pour laquelle les servantes et les autres femmes indigentes arrivent facilement au terme de leur grossesse, accouchent aisément et mettent au monde des enfants grands et bien nourris (1). »

Au sujet de la vie génitale d'une femme enceinte, les opinions paraissent avoir été très divergentes dans l'antiquité. Nous connaissons déjà celle d'Hippocrate. Aristote n'est pas de son avis ; il affirme que « les femmes qui, avant la parturition ont des rapports, accouchent plus rapidement (2) ». Soranus a sur le sujet qui nous intéresse une opinion toute contraire. L'illustre accoucheur conseille de s'abstenir du coït, « car il imprime du mouvement à tout le corps, et aucune région n'a plus besoin de repos que l'utérus et ce qui l'entoure ». Et plus loin : « Si les *rapprochements sexuels sont nuisibles aux femmes enceintes pendant tout le temps de la grossesse,* il faut s'en abstenir

---

1. Oribase, t. III, *Régime des femmes enceintes*, tiré de Galien.

2. Schapiro, *l'Obstétrique des anciens Hébreux, d'après la Bible et le Talmud*, comparée avec la tocologie greco-romaine. — Aristote, *Histoire des animaux*, livre IV, ch. VII.

surtout dans les derniers mois, de peur de léser le chorion qui contient le liquide si utile à l'accouchement, car si le chorion a subi une rupture, le liquide qu'il renferme s'échappe, et il en résulte un accouchement sec où le fœtus et la mère sont exposés à des dangers prématurés (1) ». L'opinion de Soranus est formelle.

Galien est moins sévère. Pour lui, « les femmes enceintes ne doivent ni s'abstenir complètement de rapports sexuels, ni en abuser, car chez les femmes qui vivent dans la continence l'accouchement devient plus difficile, et chez celles qui se livrent constamment au coït l'enfant est faible ». Galien recommande d'être prudent surtout au huitième mois, époque la plus dangereuse pour les femmes enceintes. « A cette époque, dit-il, le fœtus n'est plus situé en haut, mais il pèse déjà en bas, comme les fruits des arbres, lesquels penchent vers le bas, quand l'arbre leur a fourni ce dont ils avaient besoin. (2) »

Hygiène générale. — Si les Anciens (pas tous, il est vrai) connaissaient les dangers du surmenage et du traumatisme sexuel au cours de la grossesse, ils savaient aussi faire ressortir tous les bienfaits qu'une femme enceinte peut tirer d'une alimentation substantielle et d'un régime tonique. « *L'enfant se développe*, enseigne

---

1. Il est à remarquer que l'action expulsive du traumatisme sexuel a été établie de nos jours d'une façon rigoureusement scientifique par les recherches du professeur Pinard. (On peut consulter les deux thèses de Bachimont père et de Bachimont fils, Paris, 1898 et 1899).

2. Oribase, t. III, *Régime des femmes enceintes* tiré de Galien.

Hippocrate, *en raison des matériaux qui lui sont transmis par la mère.* (1) » Ce régime, remarque Soranus, permettra à la femme de *résister davantage aux maladies* et de supporter avec plus de vaillance les douleurs de l'accouchement.

L'utilité des promenades en plein air avait été déjà notée par Platon et son illustre élève (2). Pour exciter l'appétit, Galien recommande l'exercice et même les voyages lointains, mais à condition, que la femme s'y habitue peu à peu. Il ne déconseille les voyages qu'aux femmes qui sont habituées à vivre sans se fatiguer pendant leur grossesse, celles-là ne supportent pas sans inconvénient des mouvements soudains. En fait d'exercice, la femme enceinte recourra plutôt à ses occupations habituelles, qui se rapportent aux ouvrages en laine, et aux promenades douces et peu prolongées. Au début de la grossesse, elle s'abstiendra des bains, auxquels elle préférera des onctions avec de l'huile, accompagnées d'une friction douce; plus tard, « il sera utile de se fomenter à l'aide de bains, cela procure du sommeil, enlève la fatigue et impose silence aux mouvements violents du fœtus ». Soranus repouse l'usage des bains froids et il donne la préférence aux bains tiédes, utiles surtout à la fin de la grossesse, comme relâchant les tissus, de même que les bains de sièges avec de la graine de lin ou une décoction de mauve. Cet auteur déconseille encore les frictions et les compressions des mamelles, à cause des

---

1. Hippocrate. t. VII, *De la génération et de la nature de l'enfant.*
2. Platon, *Lois*, liv. VII. — Aristote, *Politique*, liv. IV, ch. XIV, § 9.

abcès qu'elles provoquent. Il insiste sur la nécessité de donner plus d'ampleur aux vêtements habituels de la poitrine (corset !) pour que toutes les parties des mamelles puissent se développer aisément. Il recommande de soutenir l'utérus avec des bandes de toile, si la tuméfaction du ventre est considérable et si l'utérus est lourd et pendant.

Contre les accidents qui affligent le plus souvent les femmes enceintes, tels que : la surcharge de l'estomac, les vomissements, la salivation, la cardialgie et l'aversion pour les aliments, Galien conseille des promenades dans les bosquets odoriférants ou dans les endroits parfumés par des fleurs, des mets ni trop fortement âpres, ni d'un goût trop sucré qui causent en général du dégoût, des vins paillets et odoriférants, surtout ceux de cinq ans, et la modération dans les boissons. A titre de médicaments, on boira en infusion l'herbe appelée renouée ou l'aneth. A l'extérieur, on appliquera sur la région de l'estomac des cataplasmes faits avec des fleurs de grenadier sauvage, etc. On pourra aussi employer des lotions sur l'extrémité des doigts avec de l'eau chaude, et la ligature des extrémités, comme il a l'habitude de le faire dans les hémoptysies. Contre la cardialgie, on humera de l'eau chaude après les repas et on évitera les chagrins et les émotions. On excitera l'appétit par les aliments qui flattent le plus le goût et par l'amidon sec. Ce dernier mets est profitable étant un aliment très nourrissant, même quand on en mange peu, et ayant un goût agréable. Il sera surtout utile pour les femmes qui ont

envie de manger de la terre, car c'est, en toutes circonstances, un point important que le remède ressemble à la chose la plus agréable (1). La femme évitera, bien entendu, « tout ce qui peut mettre en mouvement le corps et l'esprit : la peur, la tristesse et la joie subite, tout trouble ou exercice violents, la toux, l'éternuement, le saut, l'usage des purgatifs et des sternutatoires, les vomissements, les bains chauds et les bains de vapeur et en général tout ce qui pourrait provoquer l'avortement ou l'accouchement avant terme (2).

Note sur l'avortement criminel dans l'antiquité. — Il est hors de doute que les Anciens avaient sur l'avortement provoqué des idées moins sévères que nous, et que cet acte n'était pas considéré comme criminel par toutes les écoles. Nous avons déjà vu qu'Aristote considérait l'avortement provoqué comme un acte criminel, *si l'embryon avait déjà reçu le sentiment et la vie*, il le jugeait innocent, s'il ne les avait pas encore reçus. Hippocrate semble être plus exclusif dans son Serment où il dit : « Je ne mettrai à aucune femme un pessaire abor-

---

1. Oribase, *Régime des femmes enceintes*, t. III.
2. Soranus, *loc. cit.*

Il serait intéressant de comparer quelques préceptes cités dans ce chapitre avec ceux donnés par un grand puériculteur moderne : « L'exercice doit être recommandé à toutes les femmes enceintes, mais d'une façon modérée. Les femmes enceintes bien portantes peuvent prendre des bains pendant toute la durée de la grossesse. Si elles ont l'habitude de se soumettre aux ablutions froides tous les matins, il n'y a aucun danger à continuer cette manière de faire pendant la grossesse ». (A. Pinard, article *Grossesse in Dictionnaire des Sciences Médicales*).

tif (1) », ce qui dénote, comme le dit de Siebold (2), une grande pureté des mœurs et qui est parfaitement digne des travaux d'un homme comme Hippocrate. Mais, d'autre part, dans un passage de l'écrit attribué à Hippocrate : *De la nature de l'enfant*, l'auteur procurerait l'avortement à une danseuse en lui prescrivant des sauts (3). Comment concilier ces deux faits d'apparence contradictoire, si l'on n'admet pas, avec Littré et de Siebold, que les deux préceptes n'appartiennent pas au même auteur et ne sont pas de la même époque. Nous trouvons, en effet, l'avortement provoqué recommandé bien plus tard chez Aetius (4). Seul Soranus semble s'être fait sur l'avortement une opinion que la science moderne n'aurait pas à modifier beaucoup. Voici ce que nous lisons dans son *Traité des maladies des femmes :* « Peut-on faire usage de ces substances (causant l'avortement ou la stérilité) (5) ? Non, car *la mission du médecin est de protéger ce qui crée la nature et non de la détruire ou de l'empêcher*. Mais il y en a qui veulent faire usage d'abortifs ou de remèdes causant la stérilité non pour cause d'adultère ni pour un autre motif intéressé, mais dans des cas de dystocie ; une femme qui devient enceinte dans ces conditions pourra faire usage d'abortifs, attendu qu'il est préférable de tuer le produit de la conception que de s'exposer à ne

---

1. Hippocrate, t. IV, p. 631.
2. De Siebold, *loc. cit.*
3. Hippocrate, t. VII, p. 491.
4. De Siebold, *loc. cit.*
5. Il résulte de ce passage qu'on connaissait dans l'antiquité des moyens sûrs de rendre une femme stérile ou de la débarrasser du produit de la conception.

pouvoir accoucher, quand le moment sera venu, ou d'être forcé de couper le fœtus pour l'extraire » (1). Même remarque sur les moyens empêchant la conception. Si quelques auteurs *autorisent* l'avortement criminel en se basant sur le cas d'Hippocrate, Soranus, pour sa part, ne croit pas à l'authenticité de ce cas.

D'une façon général, on a cette impression, en lisant les écrits des anciens auteurs, que leurs idées au sujet de l'avortement provoqué, avaient été très divergentes et, comme nous l'avons déjà dit, beaucoup moins sévères que les nôtres. C'est peut-être là qu'il faut chercher en partie la cause des effrayantes proportions que l'avortement criminel avait prises à l'époque de la décadence romaine. « Ce crime, dit Guardia, était pratiqué en grand sous l'empire, et les femmes de la famille impériale donnaient l'exemple. Tout le monde connaît les terribles révélations de Juvénal (2). « Vous avez des lois, dit le bouillant Tertullien, qui défendent de tuer les nouveaux-nés, et il n'y a point de loi qui soit plus impunément, plus

---

1. Il est tout a fait étonnant que Soranus, pas plus d'ailleurs qu'aucun autre écrivain de l'antiquité, ne mentionne nulle part l'opération césarienne. On ne peut pas pourtant douter que cette opération ait été pratiquée dans l'antiquité, du moins dans l'antiquité romaine, car nous savons, d'une part, qu'une loi appelée royale (*lex regia*), faite probablement par Numa Pompilius (715-637 av. J.-C.), avait ordonné de ne pas laisser enterrer une femme morte en état de gestation sans avoir extrait l'enfant de son corps (cette loi est inscrite dans les Pandectes), et que, d'autre part, des hommes comme César, (d'où le nom de l'opération), ont dû leur vie à cette intervention. A quoi faut-il attribuer ce silence des auteurs, et quelle conclusion en tirer ? Faut-il supposer avec de Siebold que l'opération en question n'avait pas été pratiquée pour les médecins et qu'elle avait été abandonnée aux esclaves ?

2. Juvénal, VI, 592 et suiv.

sûrement violée que la loi contre l'infanticide ; tout le monde est complice de ce crime (1). »

Rome avait besoin d'un remède moral : une ère nouvelle allait bientôt l'apporter.

CHAPITRE VI

La puériculture après la naissance

« Heureux l'enfant qui a été soumis de bonne heure aux règles de l'hygiène et d'une bonne éducation physique : là est la source des bonnes mœurs ! »

(Galien, *De Sanitate tuenda.*)

De l'abandon et de l'exposition des enfants contrefaits. — « L'enfant vient de naître ; le père, ému, est satisfait d'avoir un héritier ; la mère éprouve ce bien-être qui suit les grandes souffrances et qui est d'autant plus appréciable et plus délicieux que les derniers moments ont été plus douloureux et plus pénibles. » En était-il toujours ainsi ? Malheureusement, non ; pour beaucoup de parents les tourments allaient recommencer, même si les suites des couches avaient été normales. C'est que la cité antique ne tolérait pas que tous les enfants sans exception

1. Guardia, *les Sages-femmes, les nourrissons et les nourrices dans l'antiquité.* (*le Temps*, 13 et 14 mars 1870.)

fussent admis dans son sein. Pour avoir ce privilège, il fallait que l'enfant, ce citoyen imparfait, comme l'appelle Aristote, présentât une intégrité physique parfaite. Tout enfant qui ne répondait pas à cette condition devait être abandonné ou exposé. L'abandon des enfants contrefaits était un principe généralement adopté dans toute la Grèce, excepté à Thèbes, où une loi défendait expressément de les faire mourir (1). Nous ne savons pas s'il existait à Athènes une loi ordonnant l'abandon, mais nous savons que Platon et Aristote l'inscrivirent dans leurs législations idéales (2). C'est surtout à Sparte que cette loi était appliquée dans toute sa rigueur. « L'enfant né, nous rapporte Plutarque, le père n'était pas maître de l'élever, mais il le prenait et le portait dans un lieu appelé Lesché, où s'assemblaient les plus anciens de chaque tribu. Ceux-ci examinaient l'enfant : s'il était bien conformé et de complexion robuste, ils ordonnaient qu'on le nourrît ; s'il était chétif ou contrefait, on l'envoyait aux Apothètes, gouffre voisin du Taygète, attendu qu'il n'y avait aucun avantage ni pour l'enfant, ni pour la cité de vivre condamné, dès sa naissance, à n'avoir ni santé, ni vigueur (2). » Sénèque approuve cette loi barbare. « On égorge bien les brebis malades, dit-il, pour qu'elles ne contaminent pas tout le troupeau. »

Il semble qu'à Rome on était moins dur. Là, le père *avait le droit*, et non le devoir, d'adopter ou de rejeter le

---

1. Aristote, *Politique*, livre IV, ch. XIV, § 10, note du trad.
2. Platon, *République*, livre V. — Aristote, *Politique*, livre IV, chap. XIV, § 10.
3. Plutarque, *Lycurgue*.

nouveau-né en *l'exposant*. Il faut en effet distinguer « l'exposition » de « l'abandon » des enfants. L'enfant abandonné devait mourir, tandis que l'enfant exposé pouvait être recueilli. Une place spéciale avait été choisie pour cela, et elle était souvent visitée. L'enfant recueilli pouvait être l'objet de soins ultérieurs, et on pouvait plus tard l'admettre comme esclave (1). A ces enfants on appliquait quelques signes au moyen desquels ils pouvaient plus tard être reconnus (2). Cicéron nous apprend dans ses *Lois* que la loi des Douze Tables *autorisait* (mais n'ordonnait pas) le rejet de l'enfant mal conformé. De même, Denys d'Halicarnasse dit qu'une ancienne loi romaine autorisait l'exposition des enfants difformes (3).

Soranus examine les qualités que l'enfant doit présenter pour être élevé. Il doit, tout d'abord, être issu d'une souche saine, *car les maladies des parents lèsent le corps du fœtus et exercent une action fâcheuse sur sa vitalité* (4). Il faut qu'il soit né à terme. Il doit pleurer normalement, « car l'enfant qui pleure faiblement ou par intervalles donne lieu de soupçonner qu'il se porte mal ». Ses membres doivent être bien conformés, ainsi que les ouvertures naturelles et tous les autres organes accessibles à l'examen. Il doit être en possession de tous ses sens, libre de ses

---

1. Sénèque, livre V, controv. 33.
2. De Siebold, *loc. cit.*
3. Ch. Seguin, *la Médecine infantile chez les Grecs et les Romains.* Thèse de Paris, 1902.
4. On remarquera combien le principe de l'hérédité pathologique est exprimé ici d'une façon nette.

mouvements, avoir les différents modes de sensibilité normaux et présenter une bonne carnation. Cet examen doit être fait par la sage-femme, à laquelle, disons-le en passant, Soranus demande, en plus des qualités physiques et morales, des connaissances médicales étendues et solides (1).

Des soins donnés au cordon.— Quoi qu'il en soit, supposons que l'examen de l'enfant ait été favorable et que le père l'ait adopté. On le relève (à Rome, où l'usage voulait qu'on déposât l'enfant à terre aussitôt après la naissance et avant la section du cordon) et on procède à la section et à la ligature du cordon. Cette opération se faisait chez les Anciens après l'expulsion complète du

---

1. Il résulte de ce passage et de beaucoup d'autres, que dans l'antiquité gréco-romaine les sages-femmes (μαίαι, ἰατρίαί, ἰάτριναι, ομφαλοτὸμοι, obstétrices) jouaient un rôle assez actif (Schapiro, *loc. cit.*), Hippocrate dit, en effet: « La sage-femme ouvrira doucement l'orifice utérin, ce qu'elle fera avec précaution, et elle tirera le cordon ombilical en même temps que l'enfant » (t. VII, p. 145). Aristote parle aussi des nombreux services qu'une accoucheuse habile doit rendre. « Savoir couper le cordon, dit-il, est une partie seulement de l'art d'une habile accoucheuse, car non seulement elle doit être en état, par sa dextérité, d'aider les accouchements laborieux des femmes, mais de plus, elle doit avoir toutes les ressources d'esprit nécessaires pour parer à tous les accidents. » (*Histoire des animaux*, liv. II, chap. IX). Platon nous apprend beaucoup dans son *Thecetete* sur les qualités, les devoirs et les œuvres des sages-femmes. Il vante, entre autres choses, leur adresse à faire des mariages, attendu qu'elles savent le mieux quelles sont les unions les plus aptes à la procréation des enfants bien portants (Siebold). A Rome aussi, les sages-femmes avaient un cercle d'action très étendu et elles y avaient acquis une telle considération que peu à peu elles allaient se réunir en un corps (*nobilitas obstetricum*, Pline). Elles étaient même appelées comme experts dans des cas douteux (Siebold) et consultées pour les maladies des femmes (A. Corlieu, *les Médecins grecs*). Elles étaient seules à donner des soins aux femmes en couche. Ce n'est que dans des cas difficiles et dangereux que les médecins étaient appelés.

délivre, à moins que celui-ci ne tardât à sortir, dans ce cas, on détachait l'enfant avant (1).

Dans un accouchement laborieux où l'enfant avait peu de chance de survivre, il ne fallait pas, d'après le précepte d'Hippocrate, couper le cordon avant que l'enfant ait uriné, éternué ou crié (2). Pour ranimer « les enfants faibles et d'apparence anémique» (il s'agit des enfants nés en état de mort apparente), Aristote conseille de repousser vers l'enfant le sang renfermé dans le cordon.

Nous trouvons des détails très curieux relatifs à cette petite opération dans le livre de Soranus. « On sectionne le cordon à une distance de quatre travers de doigt du ventre, avec un scalpel. Il ne faut pas suivre les idées superstitieuses des anciens, qui, pour faire la section, faisaient usage d'un clou, d'un verre, d'un jonc tranchant ou d'une croûte de pain. Quand la section aura été faite, il faut faire sortir par une légère pression le sang qu'il renferme et lier le bout avec de la laine tordue ou avec un simple fil ou une ficelle. » Soranus déconseille de cautériser le bout sectionné avec le fer rouge pour empêcher une hémorragie de se faire. Ce procédé, dit-il, est très douloureux pour l'enfant et tout à fait inutile. Une simple construction écarte le danger d'une hémorragie. Toutefois, si la section doit être faite avant la sortie de l'arrière-faix, on la fera entre deux ligatures pour éviter une perte de sang à la mère et à l'enfant.

---

1. De Siebold, *loc cit.*— Soranus *loc. cit.*
2. Hippocrate, t. VIII, *De la Superfétation*, § 15.

Du nettoyage de l'enfant.— A la naissance, quelques peuples, barbares ou non, avaient la coutume de plonger leurs enfants dans de l'eau froide pour les fortifier et les rendre moins sensibles au froid ; d'autres les lavaient avec du vin salé ou pur ou avec « de l'urine d'un garçon encore vierge » (Soranus), prétendant, comme les Spartiates, que « les enfants épileptiques ou maladifs périssent dans l'épreuve du vin pur, tandis que ceux qui sont d'une bonne santé s'y trempent et s'y endurcissent le tempérament » (1). Soranus repousse cette pratique barbare et il recommande à ces lecteurs civilisés... de saupoudrer l'enfant très légèrement de sel finement pulvérisé ou de l'enduire d'huile mélangée à du sel, pour donner à la peau plus de fermeté et de résistance, et de le laver ensuite avec de l'eau chaude.

L'habitude de saupoudrer le corps du nouveau-né de sel devait être très répandue et acceptée par tous dans l'antiquité, car nous la trouvons encore plus tard approuvée par Galien. Quant à l'usage du bain froid, ce dernier auteur le repousse aussi énergiquement que Soranus. « Je n'ai pas plus envie, dit-il, d'écrire pour ces barbares que pour des ours ou des lions. (2) » Une fois l'enfant lavé, on devait veiller à ce que toutes les ouvertures naturelles fussent dégagées de toutes les matières qui pouvaient les obstruer et *bien débarrasser les yeux de toutes les impuretés, en les fomentant avec de l'huile*, pour qu'ils ne se troublent pas (3). Cette dernière

---

1. Plutarque. *Lycurgue.*
2. Galien. *De Sanitate tuenda.*
3. Soranus, *loc. cit.*

pratique nous fait supposer qu'on connaissait déjà dans l'antiquité les terribles ophtalmies des nouveaux-nés.

De l'emmaillotement. — La question de l'utilité du maillot paraît avoir été très discutée dans l'antiquité. Il faut se rendre compte du rôle qu'avait le maillot chez les Anciens. Tandis qu'aujourd'hui le maillot a surtout pour but de soustraire le nouveau-né aux intempéries, de le préserver du froid ou de la trop grande chaleur, tout en lui laissant la liberté de ses mouvements (1), les Anciens avaient recours à lui dans un but avant tout esthétique, pour modeler le corps de l'enfant et l'empêcher de se déformer. Aussi leur maillot n'était-il pas, comme le nôtre (2), un ensemble de pièces laissant aux jambes une liberté relative et aux bras une liberté complète. Il était composé d'une bande d'étoffe qui s'enroulait en spiral autour du corps de l'enfant en l'enserrant étroitement, comme on peut encore le voir aujourd'hui chez beaucoup de peuples arriérés. Eh bien ! les Spartiates, qui élevaient leurs enfants en toute liberté et aussi très durement, afin de les rendre avant tout « commodes à vivre », pour employer un mot de Plutarque, avaient rejeté l'usage du maillot, tandis que les Athéniens, qui étaient surtout soucieux de la beauté des formes, emmaillotaient leurs nourrissons, croyant, à tort, assurer leur développement régulier, et leur accroisse-

1. A. Pinard, *la Puériculture du premier âge*.
2. Nous parlons du maillot dit « mode anglaise », adopté maintenant dans la plupart des pays civilisés.

ment normal en les enveloppant dans des maillots serrés.

A Rome, la tradition voulait qu'on emmaillotât les nouveaux-nés, et Soranus donne sur cette pratique des indications précises et minutieuses. D'après lui, le but qu'on doit se proposer en emmaillotant l'enfant, c'est de protéger ses membres, de les contenir et de les maintenir suffisamment chauds. Il veut que dans les premiers temps seulement les bras soient maintenus sur les côtés pour empêcher les luxations et surtout pour éviter les inconvénients que peut avoir pour la vue l'habitude qu'ont les tout petits de porter sans cesse les mains à leurs yeux. Mais *il faut respecter le jeu des articulations* et se garder de les comprimer. La tête doit être recouverte d'une étoffe de laine. Puis l'enfant est enveloppé de deux morceaux d'un tissu souple, dont l'un fait le tour du tronc, tandis que l'autre sert pour tout le corps et est retenu par une bande de cinq travers de doigt. Un détail frappe dans sa longue description, c'est la recommandation d'emmailloter les filles autrement que les garçons en ayant égard à la conformation et à la proportion des membres dans les deux sexes. Pour chaque membre en particulier, et notamment pour les pieds et les jambes, les recommandations sont des plus minutieuses et prouvent combien on se préoccupait dans l'antiquité de la beauté du corps et de l'élégance des formes (1).

Quant au moment où l'enfant devait être affranchi de son maillot, Soranus ne l'indique pas d'une façon précise.

---

1. Guardia, *les Sages-femmes*, etc.

Quelques-uns le font, dit-il vers le quarantième jour, les autres, pour la plupart, attendent jusqu'au soixantième jour. Quant à lui, il pense qu'il faut le faire quand le corps a acquis quelque fermeté et qu'il n'y a aucune crainte de voir se produire des déformations, ce qui n'arrive pas, dit-il, à la même époque chez tous les enfants. On peut conclure, en se basant sur ce passage du *Traité* de Soranus, que les petits Romains étaient soumis au régime du maillot pendant un temps assez court, variant entre trente et quarante jours.

De la manière de coucher les enfants. — Comme les enfants de tous les pays, les petits Grecs et Romains dormaient dans des berceaux dont la forme était parfois très bizarre (par exemple, la forme d'une chaussure). L'habitude de bercer les tout petits pour les faire dormir paraît avoir été constante dans l'antiquité (1).

Voici quelques conseils donnés par Soranus sur la manière de coucher un enfant. « L'enfant sera couché dans un lit médiocrement mou, car en cas contraire il peut survenir une incurvation de la colonne cervical et de l'épine dorsale. Il faut le coucher sur un coussin rembouré de plumes ou de paille molle et au milieu duquel on fera une dépression en forme de canal. La tête ne doit pas être trop enfoncée dans sa couche ; celle-ci sera fréquem-

1. Dans un passage des *Lois* de Platon (livre VII), nous trouvons une explication très curieuse de l'effet produit par le bercement sur les enfants. M. le Dr Courbon a proposé tout récemment de traiter l'agitation qu'on observe au cours de quelques maladies par le bercement, en partant de la théorie de Platon. (*Encéphale*, tome V, nº 10).

ment renouvelée et nettoyée. La couverture sera plus ou moins chaude selon la saison. Dans la chambre de l'enfant, l'air doit être pur et médiocrement chauffé ; elle ne renfermera aucune exhalation irritante. »

De l'alimentation des nourrissons. — Nous abordons une des questions les plus graves et aussi les plus attrayantes de la puériculture. On peut dit, après le professeur Pinard, que « toute l'importance du sujet est là, car les preuves abondent démontrant que la morbidité et la mortalité de la première enfance sont causées, le plus souvent, par une alimentation mauvaise ou insuffisante » (1).

Les anciens se rendaient bien compte de toute l'importance de cette question. « Les enfants une fois nés, dit l'auteur de *la Politique*, il faut se bien persuader que *la nature de l'alimentation qui leurs est donnée a la plus grande influence sur leur forces corporelles* (2). » Il faut croire que la mortalité et la morbidité des nouveaux-nés étaient assez grandes dans l'antiquité, du moins en Grèce, et que les médecins étaient mal armés contre elles, car Aristote dit que « la plupart des enfants meurent avant la semaine révolue ; aussi ne leur donne-t-on un nom qu'à ce moment parce qu'on a plus d'espoir de les sauver (3) ». Les auteurs parlent souvent des convulsions,

---

1. A. Pinard, *De la Puériculture*. Conférence faite à la Société des amis de l'Université lyonnaise, le 2 février 1908.
2. Aristote, *Politique*, livre IV, ch. XV, § 1.
3. Seguin, *loc. cit.*

et Aristote n'hésite pas à les mettre sur le compte d'une mauvaise alimentation. « *La cause ordinaire des convulsions chez la plupart des enfants, c'est qu'ils sont trop bien nourris,* qu'ils prennent plus de lait qu'il ne faut ou un lait trop épais et qu'ils ont des nourrices trop replètes. » — « *Ce qui est très mauvais contre cette maladie,* déclare-t-il ailleurs, *c'est le vin* (1), le rouge plus que le blanc et le vin pur. Ce sont aussi presque tous les aliments flatueux et la *constipation* du ventre (2). » Ainsi, Aristote avait déjà noté l'action néfaste de la suralimentation et de l'intoxication gastro-intestinale chez les nourrissons.

De l'allaitement. — L'allaitement par la mère a été de règle aux beaux temps d'Athènes et de Rome. En Grèce, Homère parle de l'allaitement maternel comme d'une pratique générale. Une mère est obligée d'allaiter son enfant ; aussi, la profession de l'état de nourrice n'a-t-elle jamais été honorable chez les Grecs. A Sparte, Lycurgue avait ordonné aux mères de nourrir elles-mêmes leurs enfants, et cette loi était très respectée. Pour montrer à quel point ils honoraient l'allaitement par la mère, les Lacédémoniens élurent des deux fils de Thomiste, septième roi lacédémonien, le cadet, parce que seul il avait été allaité par sa mère (3).

---

1. Allusion à l'étrange coutume du temps.
2. Seguin, *loc. cit.*
3. Boulan, *Quelques notes sur l'histoire de l'allaitement.* Thèse de Paris, 1911.

Mais, peu à peu, l'allaitement mercenaire s'introduisit dans les mœurs, et à la période de la décadence ce fut une coutume presque générale chez les riches et les grands de confier les enfants à des nourrices.

La profession de nourrice, d'après le Dr Boulan, était exercée le plus souvent par des esclaves, toute femme s'y adonnant s'exposait aux reproches de ses concitoyens. Seule la misère excusait ce « métier abject » (1).

Les auteurs nous présentent les nourrices comme très ignorantes, indélicates et négligentes. « Le nourrisson a-t-il faim, dit Aristophane, la nourrice le couche ; soif, elle le met au bain ; sommeil, elle choisit ce moment pour agiter à ses oreilles des crotales (2). »

Chez les Romains, d'après le témoignage de Tacite, c'était une coutume établie dès les premiers temps de la fondation de Rome que chaque mère allaitât ses enfants, et cette coutume se perpétua et se maintint pendant cinq siècles (3). Mais déjà vers la fin de la république les choses changent, l'allaitement maternel devient un signe de servitude, l'allaitement mercenaire presque une loi. César revenant à Rome s'écrie : « Est-ce donc que les dames romaines n'ont plus d'enfants à porter ni à nourrir que l'on ne voit plus entre leurs bras que des chiens et des singes ? » (4)

Pourtant des voix éloquentes se sont souvent élevées dans l'antiquité contre l'usage des nourrices. Ce furent

---

1. Démosthène, *Harangue IX.*
2. Aristophane, *les Chevaliers.*
3. Tacite. *Histoires.*
4. Boulant, *loc. cit.*

les philosophes qui prirent en main la cause de l'humanité en rappelant les mères à leur devoir le plus sacré. Les arguments qu'ils invoquaient à l'appui de leurs idées sont exactement ceux que J.-J. Rousseau a reproduits avec tant d'éloquence au XVIII[e] siècle. Aulu-Gelle nous les a transmis dans *les Nuits attiques* (1). (II[e] siècle après J.-C.). « On vint annoncer un jour au philosophe Favorinus, (I[er] siècle après J.-C.) en notre présence, que la femme de l'un de ses auditeurs, partisan de ses doctrines, venait d'accoucher et avait donné un fils à son mari. « Allons, dit-il, voir l'accouchée et féliciter le père. » C'était un homme de race sénatoriale, de famille très noble. Nous suivîmes tous Favorinus et nous l'accompagnâmes jusqu'à la maison où nous fûmes introduits avec lui. Il rencontra le père dans le vestibule, l'embrassa, le félicita et s'assit. Il demanda si l'accouchement avait été long et laborieux. On lui dit que la jeune mère, fatiguée par les souffrances et les veilles, prenait quelque repos. Alors le philosophe donna un libre cours à ses idées: « Je ne doute pas, dit-il, qu'elle ne soit dans l'intention de nourrir son fils de son propre lait. » La mère de la jeune femme répondit qu'il fallait user de ménagements et donner à l'enfant une nourrice pour ne pas ajouter aux douleurs que sa fille avait éprouvées pendant sa couche les fatigues et les peines de l'allaitement. « Eh ! de grâce, répliqua le philosophe, femme, permettez qu'elle soit tout à fait mère de son fils. N'est-ce pas contre la nature, n'est-ce

1. René Menard, *la Vie privée des Anciens.*

pas remplir imparfaitement et à demi le rôle de mère que d'éloigner aussitôt l'enfant qu'on vient de mettre au monde ? Quoi donc ! Après avoir nourri dans son sein, de son propre sang, un je ne sais quoi, un être qu'elle ne voyait pas, elle lui refuserait son lait, lorsqu'elle le voit déjà vivant, déjà homme, déjà réclamant les secours de sa mère ! Croyez-vous que la nature ait donné aux femmes ces globes gracieux pour orner leurs seins et non pour nourrir leurs enfants ? En effet, la plupart de nos merveilleuses (mais vous êtes loin de leur ressembler) s'efforcent de dessécher, de tarir ces sources si saintes du corps, ces nourrices du genre humain, et cela au risque de corrompre le lait, en le détournant, car elles craignent qu'il ne détériore ce charme de leur beauté. C'est agir avec cette même démence que ces femmes qui détruisent, par une fraude criminelle, le fruit qu'elles portent dans leur sein, de crainte que leur ventre ne se ride et ne se fatigue par le poids de la gestation. Si l'exécration générale, la haine publique, est le partage de celui qui détruit ainsi l'homme à son entrée dans la vie, lorsqu'il se forme et s'anime entre les mains de la nature elle-même, pensez-vous qu'il y ait bien loin de là à refuser à cet enfant déjà formé, déjà venu au jour, déjà votre fils, ce sang qui lui appartient, cette nourriture qui lui est propre, à laquelle il est accoutumé ? Mais peu importe, ose-t-on dire, pourvu qu'il soit nourri et qu'il vive, de quel sein il reçoive ce bienfait ! L'homme assez sourd à la voix de la nature pour s'exprimer ainsi, ne pensera-t-il pas que peu importe aussi dans quel corps et dans quel sang l'homme s'est formé ? « Le sang, parce qu'il a blanchi

par la chaleur et par la fermentation, n'est-il pas le même dans les mamelles que dans le sein ? Est-il permis de méconnaître l'habilité de la nature, quand on voit ce sang créateur, après avoir dans son atelier mystérieux formé le corps de l'homme, remonter à la poitrine aux approches de l'enfantement, prêt à fournir les éléments de la vie, prêt à donner au nouveau-né une nourriture déjà familière ? Aussi, n'est-ce pas sans raison que l'on a cru que, si le germe a naturellement la force de créer des ressemblances de corps et d'esprit, le lait possède des propriétés semblables et non moins puissantes. Pourquoi donc dégrader cette noblesse innée avec l'homme, ce corps, cette âme formés à leur origine d'éléments qui leurs sont propres ? Pourquoi les corrompre en leur donnant, dans un lait étranger, une nourriture dégénérée? Que sera-ce, si celle que vous prenez pour nourrice est esclave ou de mœurs serviles, ce qui arrive le plus souvent; si elle est de race étrangère et barbare; si elle est méchante, difforme, impudique, adonnée au vin? Car la plupart du temps, c'est au hasard que l'on prend la première femme qui a du lait. Souffrirons-nous donc que cet enfant, qui est le nôtre, soit infecté de ce poison contagieux ? Souffrirons-nous que son corps et son âme sucent une âme et un corps dépravés ? Certes, nous ne devons pas nous étonner, d'après cela, si trop souvent les enfants des femmes pudiques ne ressemblent à leur mère ni pour le corps, ni pour l'âme. En effet, rien ne contribue plus à former les mœurs que le caractère et le lait de la nourrice, ce lait qui, participant dès le principe des éléments physiques du père,

forme aussi cette nature jeune et tendre d'après l'âme et le corps de la mère, son modèle. Il est encore une considération qui n'échappera à personne et que l'on ne peut dédaigner : les femmes qui délaissent leurs enfants, qui les éloignent de leur sein et les livrent à des nourrices étrangères, brisent ou du moins affaiblissent et relâchent ce lien sympathique d'esprit et d'amour par lequel la nature unit les enfants aux parents. A peine l'enfant, confié à des soins étrangers, n'est-il plus sous les yeux de sa mère, l'énergie brûlante du sentiment maternel s'affaiblit peu à peu, s'éteint insensiblement. Tout le bruit de cette impatience, de cette sollicitude de mère fait silence ; et le souvenir de l'enfant abandonné à une nourrice s'efface presque aussi vite qne le souvenir de l'enfant qui n'est plus. De son côté, l'enfant porte son amour, toute sa tendresse sur celle qui le nourrit, et sa mère ne lui inspire ni plus de sentiments, ni plus de regrets que si elle l'avait exposé. Ainsi s'altèrent, ainsi s'évanouissent les semences de piété que la nature avait jetées dans le cœur de l'enfant, et s'il paraît encore aimer son père et sa mère, ce n'est plus la nature qui parle : il n'obéit qu'à l'esprit de société, qu'à l'opinion (1). »

Nous avons transcrit le remarquable discours de Favorinus en entier et nous espérons qu'on ne s'en étonnera pas. Aucune analyse ne pourrait rendre toute son éloquence persuasive et toute la force de son argumentation. On a beaucoup discouru depuis et avant sur les avantages de l'allaitement maternel ; mais la belle dissertation de

1. Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XII, 1.

Favorinus est certainement supérieure à tout ce qui nous est pervenu de l'antiquité sur ce sujet.

Chose curieuse, tandis que les philosophes élevaient des voix si éloquentes en faveur de l'allaitement maternel, les médecins, eux, gardaient le silence, devenant ainsi les complices ou les complaisants d'une société corrompue (1). Même Soranus, qui était doué d'un esprit si judicieux, d'un bon sens et d'une impartialité tels qu'aucun autre médecin de l'antiquité ne peut nous en offrir l'exemple (2), même Soranus, disons nous, semble hésiter à se prononcer catégoriquement. On a l'impression, en lisant le chapitre qu'il a consacré a cette question, que la santé et la beauté de la mère lui sont au moins aussi chères que celles de l'enfant. « Si les circonstances, dit-il, le permettent, il faut choisir une bonne nourrice, et ce ne sera pas toujours la mère, à moins qu'elle ne réunisse toutes les conditions qui recommandent une bonne nourrice ; dans ce cas il ne faut pas hésiter, car il est préférable que l'enfant soit nourri par le lait maternel ; le nourrisson s'en trouvera d'autant mieux que les mères ont plus de tendresse pour leur progéniture. Avant de naître, l'enfant est nourri par sa mère, il est naturel aussi qu'il le soit après sa naissance... Si cela ne se peut pas, on fera choix d'une excellente nourrice et la mère ne vieillira pas avant l'âge, épuisée par les fatigues journalières de l'allaitement. Un champ ensemencé donne la récolte et, épuisé, il perd pour un temps sa fertibilité, il en est de même pour la

---

1. Guardia. *Essai sur l'hygiène populaire*, etc.
2. *Dictionnaire des sciences médicales*, article : *Soranus*.

femme qui nourrit son fruit... Les jardiniers ont coutume de semer dans une terre et de transplanter dans une autre les jeunes rejetons pour faciliter leur croissance, de peur d'épuiser la terre par un double travail ; de même le nouveau-né deviendra plus robuste étant nourri par une autre que sa mère, si celle-ci n'a pas assez de santé pour le nourrir elle-même. (1) »

De tout ce raisonnement un peu spécieux on peut tirer cette conclusion que l'auteur n'était pas un partisan convaincu de l'allaitement maternel exclusif.

Préceptes pour choisir une nourrice. — Quoi qu'il en soit, supposons que la mère pour des raisons quelconques ait préféré confier son enfant à une nourrice. Comment choisir cette nourrice ? Cette question avait d'autant plus d'importance chez les Anciens que la nourrice, comme l'a fait déjà remarquer J.-J. Rousseau, après avoir allaité l'enfant, ne le quittait plus s'il était du même sexe (2). Tous les auteurs insistent à ce sujet par de minutieux conseils qui ne seraient pas déplacés dans les meilleurs traités de puériculture publiés aujourd'hui. Les qualités physiques et morales qu'ils demandent à la nourrice ainsi que les règles d'une hygiène rigoureuse qu'ils lui font suivre, montrent combien ils attachaient d'importance à la question de l'alimentation et de l'hygiène des nourrissons.

Écoutons les sages conseils de Soranus, à qui il faut

---

1. Nous empruntons ce passage à la thèse de Séguin.
2. J-J Rousseau, *Emile*. — Paul Girard *loc, cit.*

toujours revenir quand on parle de la puériculture chez les Anciens. La nourrice ne doit pas avoir moins de vingt ans ni plus de quarante, car les nourrices trop jeunes ont moins d'expérience et elles sont négligentes et dissipées ; par contre, les nourrices trop âgées ont un lait peu nourrissant (aqueux) et elles sont sujettes aux infirmités que l'âge apporte avec lui. Elle doit avoir accouché deux ou trois fois, attendu que les primipares ont moins d'expérience et que leurs seins sont moins développés. Elle doit avoir un lait de deux ou trois mois. Elle doit être exempte de toute maladie, avoir une bonne constitution, un bon teint, une jolie tournure et une apparence propre. On donnera la préférence à une nourrice de grande taille, le lait des femmes de grande taille étant, d'après lui, plus nutritif. La nourrice aura les mamelles de grosseur moyenne, lâches, molles, sans rides ; les mamelons ni trop petits, ni trop gros, de consistance convenable, bien percés et émettant le lait facilement ; les petites mamelles et les mamelles trop denses auraient l'inconvénient de ne pas fournir assez de lait, les grandes d'en fournir trop ; un mamelon trop petit n'est pas pris facilement par l'enfant et le fatigue ; par contre, un mamelon trop gros empêche la succion et la déglutition. Soranus demande encore des qualités morales à la nourrice, il faut qu'elle soit chaste, sobre, compatissante, non irascible (1). Une autre recom-

1. L'influence nocive des émotions et particulièrement de la colère sur la sécrétion lactée a été mise en évidence par un grand puériculteur moderne, le professeur Budin (Budin, *Troubles nerveux chez les nourrices* ; *retentissement immédiat sur leurs nourrissons l'Obs-*

mandation est à noter : il est à désirer que la nourrice soit d'origine grecque, « afin que le nourrisson s'habitue à cette belle langue » (1). Plus loin, il dit : « Chez les mères habitant cette ville (Rome), l'amour des enfants n'est pas si profond que celui qu'on constate chez les femmes d'origine grecque qui ont l'œil à tout. » Il ne faut pas négliger d'examiner le nourrisson que la nourrice a déjà allaité et qui peut servir, pour ainsi dire, de réactif de son lait. Mais cela ne suffit pas, il faut encore examiner ce lait au point de vue de la couleur, de la densité, de la coagulabilité, de la saveur et de l'odeur. Ce n'est qu'après un examen aussi complet que possible que le médecin pourra dire si la nourrice doit être acceptée ou non.

Du régime de la nourrice. — C'est encore Soranus qui nous fournit à ce sujet les renseignements les plus intéressants. Que la nourrice se garde de mener une vie trop inactive : le repos absolu, dit-il, rend le lait trop dense et difficile à digérer. Qu'elle fasse tous les jours des exercices modérés et légers, mais qu'elle évite aussi la fatigue qui diminue la quantité de lait. Il faut surtout exercer les parties supérieures du corps, cela fait arriver plus d'éléments nutritifs aux mamelles et favorise la

---

tétrique, 1896). On peut voir aussi A. Pinard, *la Puériculture du premier âge*, § 38. — Marfan, *Traité de l'allaitement.*

1. Quintilien va encore plus loin et il demande dans son *Institutio oratoria* que la nourrice parle bien.

sécrétion lactée. Qu'elle fasse aussi des promenades quotidiennes. Elle ne doit pas serrer ses mamelles, surtout pendant les exercices. Quant aux soins de propreté, Soranus n'est pas partisan des bains froids ou chauds, qui, d'après lui, rendent le lait aqueux; il préfère des onctions sur tout le corps. Comme aliments, la nourrice choisira ceux qui ont bon goût (« tout ce qui a bon goût est ami de l'estomac »), nourrissent bien et sont faciles à digérer, et tout spécialement des jaunes d'œufs, des poulets, des pigeons, du poisson, des cervelles et la viande de jeune porc. Soranus déconseille les légumes, qui, prétend-il, nourrissent peu. La nourrice doit surtout éviter de manger les légumes qui communiquent un mauvais goût au lait, tels que : l'ail, l'oignon, le poireau, etc., elle s'abstiendra aussi de tous les mets épicés et préparés avec recherche, qui sont en général difficiles à digérer.

Au point de vue de la conduite, « *la nourrice doit vivre dans la continence, éviter le coït, l'ivresse, le libertinage, les autres jouissances voluptueuses et l'intempérance, car le coït diminue chez la nourrice la tendresse pour son nourrisson, altère l'abondance du lait ou au moins sa qualité, est un stimulant pour l'écoulement menstruel et peut occasionner une nouvelle grossesse* (1), *l'ivresse amène des*

1. On remarquera toute l'exactitude de ces remarques. Les recherches modernes sur les rapports qui existent entre la fonction de la glande mammaire et celle des organes génitaux ont pleinement confirmé l'observation de l'illustre accoucheur de l'antiquité. M. Leblanc (de Lyon) a, entre autres, démontré que le lait fourni par des bêtes en période de rut, ou atteintes de nymphomanie est toxique (Société des sciences médicales de Lyon, 13 février 1901.) Voir Marfan, *Traité de l'allaitement*.

troubles dans l'esprit et dans le corps et aussi dans la sécrétion du lait, l'enfant est mal soigné, le vin ne s'accorde pas bien avec le lait, les enfants peuvent devenir engourdis, somnolents, tremblants, apoplectiques et prendre des convulsions, comme les porcs qui ayant mangé la lie du vin ont donné à leurs petits des vertiges et de la somnolence » (1).

Donc, la nourrice fera un usage modéré du vin, surtout dans les premiers mois. Cette recommandation n'était pas inutile, car les nourrices romaines, d'après le témoignage de Plaute, abusaient quelque peu de cette boisson.

« Les nourrices, remarque à ce sujet le Dr Seguin, n'étaient pas, il faut bien le dire, de par leur condition, très protégées contre le vice. En effet, sous l'empire, Suétone reproche à ses concitoyens de confier leurs enfants à des servantes barbares, à des femmes de rien à des courtisanes qui élevaient les nourrissons dans des celliers (2) ».

Soranus repousse la médication qui avait la réputation de pouvoir changer la qualité et la quantité du lait (pilules galactogènes, mamelles d'animaux, cendres de chauve-souris brûlées, en application sur les seins, et, d'après Galien tous les emménagogues.) Si le lait est altéré ou tari, un régime reconstituant et tonique doit seul arriver à le modifier. *Les succions* pourront aussi activer la sécré-

---

1. Voilà encore une observation que la science moderne n'a fait que confirmer.
2. Seguin, *loc, cit.*

tion lactée. (1) Si la nourrice a, au contraire, trop de lait, il faut lui prescrire des exercices un peu violents et diminuer la quantité de nourriture. Si le lait est trop épais, lui faire boire beaucoup d'eau et lui prescrire la balnéation froide ou chaude.

Règles relatives à la pratique de l'allaitement (2). — Quand faut-il donner le sein pour la première fois à l'enfant ? Soranus conseille de ne pas le faire avant le quatrième jour après la naissance, si l'enfant est nourri par la mère, prétendant que le lait de la mère est mauvais dans les premiers jours qui suivent l'accouchement, étant trop épais, peu nutritif et de digestion difficile (3). Et puis, dit-il, il est absurde de condamner la mère, qui vient d'éprouver de trop grandes secousses, à nourrir son enfant avant qu'elle ait recouvré ses forces et

---

1. « Le pouvoir galactogène de la succion est, en effet, démontré par des faits très curieux où l'on voit la sécrétion lactée s'établir chez les femelles non fécondées et même chez les mâles. » Le professeur Marfan, à qui nous empruntons ce détail, rapporte dans son traité de l'allaitement l'histoire d'une femme âgée de soixante-deux ans « qui, chargée d'élever sa petite fille au biberon, eut l'idée de lui donner le sein pour l'amuser ; au bout de peu de temps elle eut assez de lait pour allaiter l'enfant ; la sécrétion persistait pendant un an ». Cet auteur cite encore le cas rapporté par Humbold où un homme de trente-quatre ans avait nourri son enfant de son propre lait. Enfin Aristote parle d'un bouc qui, têté par un petit chevreau, finit par avoir assez de lait pour le nourrir

2. Nous ne parlerons que de l'allaitement au sein. Quant à l'allaitement artificiel, nous ignorons complètement s'il existait dans l'antiquité, car les auteurs ne le mentionnent nulle part.

3. Remarquons que, pour Aristode, le lait est bon et nourrissant déjà à partir du septième mois de la grossesse, (*la Génération des animaux*, liv. IV, ch. VIII).

retrouvé l'équilibre de sa constitution si rudement ébranlée. Il réprouve la pratique de l'allaitement tel que le comprenaient quelques médecins. On a beau dire que la nature a pris soin de préparer à l'enfant deux sources de lait, on ne peut que blâmer les partisans de cette méthode d'allaitement prônée par Démosthènes dans un livre qu'on proclame digne d'Apollon. Soranus prétend que toute la rhétorique de ce médecin ne tend qu'à se moquer de l'expérience (1) Donc pendant les deux premiers jours on ne donnera aucune nourriture à l'enfant, il peut très bien supporter ce jeûne, étant encore saturé d'aliments maternels. S'il manifeste de la faim, on lui donnera un peu de miel modérément cuit qui a l'avantage de purger un peu. On ne le mettra au sein que le quatrième jour.

Pour donner le sein, la nourrice (Soranus n'adresse ses conseils qu'aux nourrices) placera l'enfant sur son bras tantôt à droite, tantôt à gauche, la tête un peu élevée ; elle l'appliquera contre son sein et mettra le mamelon dans sa bouche. Il est de toute nécessité que la tête de l'enfant soit un peu élevée, pour éviter le danger de l'étouffement. La nourrice elle-même inclinera son corps en avant, ce qui permettra à l'enfant d'avaler plus facilement. Le mamelon une fois introduit dans la bouche de l'enfant, la nourrice comprimera légèrement le sein de manière à faire couler un peu de lait dans sa bouche pour stimuler son appétit et lui épargner la fatigue de l'effort

1. Guardia, *les Sages-femmes*, etc.

qu'il ferait en commençant la succion. La nourrice le tiendra au sein jusqu'à ce qu'il ait bu suffisamment et qu'il se soit endormi, puis elle le remettra dans son berceau. Sous aucun prétexte la nourrice ne laissera jamais le bout du sein dans la bouche de l'enfant pendant qu'il dort : le lait affluant sans succion dans sa bouche pourrait le suffoquer. Soranus réprouve aussi la mauvaise pratique de bercer l'enfant aussitôt après les tétées : les mouvements désordonnés font vomir les nourrissons, comme les mouvements de la mère qui font vomir les navigateurs. Si l'enfant pleure après avoir tété, il faut chercher à le calmer par de petites caresses et de douces paroles et non par le bercement ou, ce qui est encore pire, en l'effrayant, comme on le fait quelquefois, par des bruit et des sons, ce qui provoque des troubles physiques et mentaux.

Il faudra régler les tétées et avertir la nourrice qu'elle ne doit pas donner le sein à l'enfant à chaque moment de la journée et de la nuit, ou chaque fois qu'il pleure, comme les vieilles femmes ont l'habitude de le faire ; *l'enfant prenant une nouvelle quantité de lait avant que l'ancien soit digéré peut devenir malade.*

Les pleurs sont quelquefois utiles, ils sont un exercice pour les organes respiratoires, sans toutefois laisser l'enfant pleurer trop longtemps, cela pourrait irriter les yeux et occasionner une hernie. De plus, si l'enfant pleure, ce n'est pas toujours parce qu'il a faim. Il peut pleurer pour d'autres motifs, tels que : un vêtement trop serré, une compression, une mauvaise attitude, s'il est souillé ou piqué par un insecte, s'il a pris trop

de lait, s'il est constipé et fait des efforts pour rendre des excréments trop durs, etc. Une bonne nourrice doit apprendre à reconnaître toutes ces causes afin qu'elle puisse les faire disparaître et qu'elle ne soit pas obligée de recourir toujours au mamelon. En palpant l'enfant, elle verra si la constriction des langes est exagérée ; elle verra en plus les extrémités devenir bleues et ne pas avoir leur attitude normale ; elle reconnaîtra une piqûre ou une autre blessure à ce que le cri a été subit ; elle pensera à un excès de nourriture, si l'enfant a des vomissements, des éructations et un gonflement du ventre et surtout *en évaluant la quantité de lait qu'il a prise dans la journée* ; la teinte bleue des parties mises à nu et le toucher lui indiqueront que l'enfant à froid, la teinte rouge du visage et l'essoufflement qu'il a trop chaud. Elle doit penser à une maladie, si l'enfant a le facies changé et s'il refuse le sein. Elle reconnaîtra que ses pleurs sont causés par la faim quand elle le verra remuer ses lèvres, ouvrir la bouche et y mettre ses doigts dont l'attouchement lui rappelle celui du mamelon ; quand on verra que le lait le satisfait, si un long espace s'est écoulé depuis la dernière tétée et si l'hypochondre est affaissé. C'est dans ce cas seulement que la nourrice lui donnera le sein.

Soranus recommande à la nourrice de ne pas mettre l'enfant au sein aussitôt qu'il a pris un bain ; il faut attendre que l'agitation produite par ce dernier soit calmée, car l'agitation pourrait troubler la digestion. De même elle ne doit pas lui donner à téter anssitôt avant ou pendant le bain. Elle ne doit pas non plus lui donner le sein aussitôt qu'elle a pris un bain, elle-même, « car la

perturbation est également préjudiciable à l'aliment qui provient d'un corps troublé. »

Nous avons insisté longuement sur l'étude minutieuse que Soranus avait consacrée au régime de la nourrice et à la pratique de l'allaitement, laissant de côté les écrits beaucoup moins complets des autres auteurs dont l'analyse ne pourrait enrichir en rien son enseignement. Nous allons maintenant exposer les opinions de quelques auteurs sur l'affection la plus redoutable de la première enfance ; nous voulons parler de la gastro-entérite.

De la gastro-entérite infantile. — Ce terrible fléau qui affligeait les enfants en bas âge dans l'antiquité, comme il les afflige encore de nos jours, avait, dès la plus haute antiquité, attiré l'attention des médecins.

Déjà dans les écrits d'Hippocrate nous trouvons quelques propositions qui nous montrent que le « divin vieillard » n'ignorait point la cause des troubles digestifs chez les nourrissons, ainsi que l'influence de ces troubles sur leur santé. Il avait noté que « lorsque les dents commencent à pousser, les affections les plus fréquentes sont des démangeaisons des gencives, des fièvres, des convulsions, des diarrhées et cela *surtout chez ceux qui sont très gras et qui sont ordinairement constipés* (1) ». Or, ces enfants « très gras et ordinairement constipés », comme le fait remarquer très judicieusement le Dr Seguin, ne sont-ils pas ceux-là qu'on a trop alimentés, ces enfants que la moindre cause occasionnelle, en particulier la pousse des

1. Hippocrate, t. IV, *Aphorismes*.

dents, expose aux plus redoutables accidents ? Hippocrate avait aussi constaté que « les enfants à la mamelle qui prennent beaucoup de lait sont généralement assoupis et que ceux qui n'urinent pas en proportion et dont le ventre rend dès l'origine fréquemment des matières sont maladifs (1) ».

Au milieu de faits très exacts, nous rencontrons, il est vrai, des erreurs bien singulières. Ainsi, en parlant de la formation des calculs chez les enfants, il prétend qu' « ils peuvent provenir d'un lait altéré, échauffé et bilieux qui provoque l'ardeur du ventre et de la vessie, de façon que l'urine, venant à s'enflammer, produit l'affection calculeuse ». En partant de cette doctrine erronée, Hippocrate ajoute : « Mon avis est qu'il vaut mieux donner aux enfants le vin mêlé d'une grande quantité d'eau ; de cette manière, il brûle et dessèche moins les veines (2) ».

Quoiqu'il en soit, le maître de Cos avait indiqué la direction à suivre dans les recherches sur la gastro-entérite infantile. Ses successeurs se chargeront de compléter sa doctrine. Aristote, avons-nous vu, n'hésite pas à rattacher à la suralimentation et a son corrolaire, l'intoxication gastro-intestinale, la cause des convulsions de la première enfance et il s'élève également contre la coutume de donner du vin aux nourrissons.

Mais il faut seulement arriver à Celse, cet « Hippocrate latin » (1^er^ siècle ?), pour trouver un traitement rationnel de l'affection qui nous occupe. L'auteur du traité *De Re*

---

1. Hippocrate, t. VIII, *de la Detition.*
2. Seguin, *loc. cit.*

medica, qui avait noté la gravité des diarrhées chez les enfants, « connaissait déjà la puissance de la diète, qui donne de si merveilleux résultats, surtout chez les nourrissons. Contre la cause de ces diarrhées, l'infection gastro-intestinale, il avait songé à vider le tube digestif ce qui est, comme nous l'ont appris nos maître, le meilleur moyen de l'antisepsie. « Ainsi, dit-il, on combat la diarrhée par la soif, la diète et le vomissement, et il est presque impossible que ces moyens n'amènent pas le resserrement du ventre ». (Seguin) (1)

Rufus d'Éphèse (2) nous donne une excellente description de l'intoxication gastro-intestinale, contre laquelle il conseille également la diète. « Si une réplétion, dit-il, a eu lieu, l'enfant présentera une propulsion au sommeil et une torpeur plus forte que de coutume, il aura du gonflement du ventre et des gaz, et *son urine changera de consistance* (3); la nourrice ne donnera rien à l'enfant avant que le surplus ne soit consumé. » Comme prophylaxie de cette affection, il recommande de « ne pas le gorger d'aliments. » Si nous commettons, dit-il, quelque erreur, il vaut mieux nous tromper en supprimant qu'en ajoutant (4).

Non moins intéressant est le traitement de la diarrhée infantile conseillé par Soranus; le célèbre accoucheur ne parle pas de la diète, mais il recommande d'accorder une

---

1. Aujourd'hui, nous devons au professeur Marfan un traitement plus efficace encore, le traitement par la diète hydrique.

2. A vécu probablement à Rome, au commencement du IIe siècle de notre ère.

3. L'urine d'un enfant bien portant est en effet transparente, incolore et inodore (A. Pinard, *la Puériculture du 1er âge*).

4. Oribase, t. III, *De la Manière d'élever les enfants*, tiré de Rufus.

attention toute particulière au régime de la nourrice, lui prescrivant de ne boire que de l'eau et de manger des mets astringents, « car, dit-il, *leurs propriétés passent dans le lait*, si bien que l'enfant en sentira les effets plus que la nourrice elle-même. C'est ainsi que quand les chèvres mangent au pâturage de la scammonée, les chevreaux allaités par elles sont purgés. De même encore quand l'enfant est constipé, nous donnons des laxatifs à la nourrice. » A l'enfant on fera des applications astringentes et on lui injectera dans l'anus du suc de plantain. On suspendra les bains et les promenades.

Ce qu'il y a de curieux dans ces conseils, c'est le principe du traitement indirect de l'enfant par celui de la nourrice, méthode toute moderne, puisqu'on l'applique aujourd'hui à la cure de plusieurs affections du nourrisson, particulièrement dans la syphilis héréditaire. C'est donc aux Anciens encore, voire à un accoucheur, que nous devons le principe de cette méthode si en vogue aujourd'hui parmi les médecins.

Les affections cutanées et l'allaitement.— Il est incontestable que les Anciens avaient connu le rôle que jouent les troubles digestifs dans l'étiologie de quelques affections cutanées chez le nourrisson. Qu'on lise, pour s'en convaincre, ce passage d'Athénée, cité par Oribase dans sa collection des anciens auteurs : « Les efflorescences, déclare-t-il, qui se forment sur la peau, chez les enfants, *tiennent, le plus souvent, à la mauvaise qualité du lait; elles se forment également si l'enfant ne digère pas le lait ;* enfin il y a des enfants qui apportent

le mal du sein de leur mère. » Comme traitement joint à l'application de topiques (à la période de déclin seulement; au début, on s'abstiendra d'un traitement actif), l'auteur conseille à la nourrice de suivre un régime assez doux, *et de régler l'alimentation de l'enfant,* de manière à ne pas le surcharger d'aliments et à ne pas le soumettre non plus à une diète trop grande.

Voici le traitement « du prurit et des éruptions » préconisé par Soranus. Il s'agit là très probablement de l'eczéma : « Contre le prurit, sont efficaces des fomentations et des onctions superficielles avec de l'huile, cuite avec un peu de cire pour la faire adhérer à la peau. » Ne traiter d'une façon active les éruptions cutanées qu'après la phase aiguë. Employer alors des lotions astringentes faites, par exemple, avec une décoction de roses ou de lentilles. Plus tard, quand des astringents plus actifs sont nécessaires, on fera usage de myrthe, de mastic, de mûres ou d'écorce de grénadier. Si les ulcérations sont considérables, on pourra appliquer une pommade à la litharge, à la céruse ou à l'alun, et des cataplasmes astringents. S'il se forme des croûtes, on les fera tomber avec du miel cuit. Les croûtes ayant été enlevées, on aidera à la cicatrisation avec un emplâtre de labdanum, œufs ou oxyde de zinc. « Il est très utile *d'accorder la plus grande attention au régime de la nourrice* qui devra être très doux; de plus, en nourrissant l'enfant, *il faudra se garder de le satisfaire complètement.* On traitera aussi la constipation avec des suppositoires au miel cuit. »

Ce traitement est presque moderne, puisqu'aujourd'hui encore nous prescrivons dans le traitement de beaucoup de

dermatoses, des cataplasmes, des tapiques, particulièrement la pommade à l'oxyde de zinc, et le régime.

Hygiène générale : soins de propreté, exercice, premiers pas. — Les soins de propreté occupent une place fort importante dans l'hygiène des Anciens et notamment dans celle des Romains. Il suffit de parcourir les longs chapitres que les auteurs, Soranus, Rufus, Galien et autres, ont consacrés à cette partie de l'hygiène, pour s'en faire une idée. La façon de donner un bain à l'enfant, de le frictionner et de le masser après le bain les préoccupe au plus haut point. Soranus, en particulier, ne tarit pas sur ce sujet.

Notons un détail. Dans un passage de son *Traité de l'hygiène*, Galien s'élève avec force contre l'habitude que l'on avait à Rome de soumettre les enfants aux bains froids, « source de graves dangers pour ces êtres frêles et délicats. Des accidents nerveux très graves, des convulsions, des toux opiniâtres, des orthopnées, ou bien l'étiolement et le marasme, telles sont les conséquences prochaines et éloignées de cette funeste pratique. Laissons, dit-il, ces coutumes barbares aux sauvages habitants de la Germanie; elles ne sauraient convenir aux enfants de Rome nés et élevés au sein des délices (1). »

En Grèce, Aristote même était partisan des bains froids pour les enfants. « Il est utile, dit-il, de les habituer, dès la plus tendre enfance, à l'impression du froid, et cet usage n'est pas moins utile pour la santé que pour

1. Andral, *Leçons sur Galien* (*Union médicale*, année 1852 et suiv.).

les travaux de la guerre. Pour toutes les habitudes qu'on peut contracter. il vaut mieux s'y prendre dès l'âge le plus tendre, *en ayant soin de procéder par degrès* ; et la chaleur naturelle des enfants leur fait très aisément affronter le froid (1). »

Son maître, Platon, est du même avis, (2).

Quant à l'exercice dont l'utilité avait été reconnue par tous les auteurs, Soranus conseille d'y préparer l'enfant en le balançant doucement dans un berceau suspendu, ou en le portant dans une chaise longue. Après quatre mois seulement la nourrice le portera sur les bras ou le promènera dans une voiture. Il ne faut pourtant pas le porter trop souvent sur les bras, « car les testicules comprimés sont attirés vers le ventre et peuvent s'atrophier : il en est qui deviennent des cryptorchides ou mêmes des eunuques ». De même, Galien pense que « l'exercice est indispensable au maintien de la santé de l'enfant et au développement de ses organes ; mais avant de lui permettre de s'y livrer, il faut laisser s'écouler un certain intervalle après son repas, afin de permettre à l'estomac d'extraire du lait les sucs nutritifs que contient cet aliment » (3).

Cet auteur blâme avec beaucoup d'énergie les violents exercices gymnastiques auxquels les Romains soumettaient leurs enfants. Un exercice modéré, dit-il, favorise le développement du corps, auquel nuit un exercice trop violent. La meilleure gymnastique, pour les enfants, c'est

---

1. Aristote, *Politique* liv. IV, chapitre XV, §§ 2 et 3.
2. Platon. *République*, liv. III.
3. Andral. *loc, cit.*

de les abandonner à eux-mêmes sur un sable sec et fin, dans des condition de lumière et de chaleur tempérées.

Quand faut-il commencer à asseoir l'enfant et essayer de le faire marche ? Il ne faut pas se hâter de le faire trop tôt, dit Soranus, si l'on veut prévenir la déformation de la colonne vertébrale et des extrêmités inférieures. Il paraît, d'après le témoignage de cet auteur, que ces vices de conformation étaient fréquents à Rome. La littérature satirique y fait même allusion. Ainsi Martial nous donne une description très pittoresque d'une déformation rachitique :

« Quum sint crura tibi, simulent quae cornua lunæ In rythio poteras, Phœbe, lavare pedes. »

(Tes jambes rappellent le croissant de la lune, et tu pourrais, Phoebus, baigner tes pieds dans un cornet à bouquin.)

L'étiologie de ces déformations rachitiques paraît avoir été très discutée dans l'antiquité. « Quelques auteurs pensent, dit Soranus, que dans certains quartiers de Rome il y a des parties basses, froides et humides, dans lesquelles les corps se refroidissent facilement ; d'autres auteurs attribuent cette faiblesse à d'autres causes : aux coïts trop fréquents, aux conceptions pendant l'ivresse ; d'autres pensent que cet effet doit être attribué à l'impéritie des parents dans l'art d'élever les enfants. » Il semble que quelques auteurs, et Athénée entre autres, s'étaient élevés à la conception moderne du rachitisme, qu'ils avaient attribué aux fautes commises dans l'alimentation des enfants. « Les gens, dit en effet Athénée, qui, à l occasion du sevrage, les bourrent d'aliments et essayent

de leur en donner en quantité trop grande *pervertissent leur nutrition et entravent leur croissance* (1). »

De la dentition. — La dentition, cette première crise dans la vie de l'enfant, avait, de tout temps, attiré l'attention des médecins. Mais, c'est seulement dans les écrits des auteurs de l'école romaine que nous avons pu trouver des notions vraiment intéressantes relatives à ce sujet. Citons la brillante description de la dentition appartenant à Athénée. Cet auteur recommande de surveiller tout particulièrement « cette époque critique, pleine d'incommodités pour l'enfant où il est souvent pris de convulsions, de fièvre, d'inflammation des gencives, de vomissements, de diarrhée, d'insomnie, d'aversion pour les aliments, où il pleure sans cesse et rejette quelquefois des crachats sanguinolents ». Cependant, s'empresse d'ajouter notre auteur, les convulsions qui tiennent aux dents ne sont pas une chose aussi grave que celles qui surviennent à propos d'une fièvre ou d'une plaie ; dans le premier cas, la vie est sauve, tandis que dans le second c'est la mort, puisque les convulsions sont beaucoup plus fortes.

C'est vers le septième mois que les dents commencent ordinairement à pousser, et plus tardivement encore chez quelques enfants (Athénée ne recherche pas la signification de ce retard).

Quant aux saisons, les plus favorables pour la dentition sont le printemps et l'automne, la saison la plus dange-

---

1. Oribase, t. III. *Du Régime salubre*, tiré d'Athénée.

reuse est l'été où ils sont menacés d'ulcères, de diarrhée et de vomissements.

Comme traitement, Athénée conseille de restreindre le régime pour ne pas trop irriter les gencives, et de donner des bains chauds. La diarrhée et la constipation seront traitées par des moyens appropriés. La nourrice observera plus rigoureusement son régime. Contre les convulsions on prescrira des bains chauds avec l'infusion de tournesol. Pour que l'enfant ne se morde pas, on lui donnera à sucer une racine d'iris bouillie et pas trop sèche (1).

Notons, pour compléter la thérapeutique, que les Anciens mettaient à profit dans le traitement des accidents de la dentition, quelques conseils que nous empruntons à Soranus. L'auteur ne s'occupe que de l'inflammation des gencives. Pour prévenir cet accident, il conseille de diminuer la nourriture qui comprime et irrite les gencives. On cherchera à les ramollir en promenant sur elles un doigt enduit d'un corps gras. Il repousse la pratique qui consiste à inciser les gencives. On fera des vaporisations avec de l'huile chaude et on en versera un peu dans le conduit auditif ; sur les joues on appliquera des cataplasmes émollients de farine de lin. Si l'inflammation devient inquiétante, on mettra l'enfant à la diète. Quand la nourrice lui donnera le sein, elle fera couler le lait dans sa bouche pour ne pas irriter les gencives enflammées. La nourrice diminuera elle-même sa nourriture et elle ne prendra que de l'eau comme boisson.

---

1. Oribase, *Du Régime salubre.*

Du sevrage. — Nous ne connaissons ni l'époque ni le mode du sevrage chez les Grecs. Les documents manquent sur ce point comme, d'ailleurs, sur beaucoup d'autres points de leur hygiène enfantile. Nos recherches seront plus fructueuses si nous nous adressons aux Romains. Leur littérature médicale renferme des renseignements précieux sur ce sujet.

La date du sevrage semble avoir été controversée par les médecins romains. Tandis que Rufus enseigne qu' « il suffit de nourrir l'enfant pendant deux ans avec du lait et de le faire passer en suite aux aliments » (1), Galien pense qu'à partir de l'époque où l'enfant fait ses dents de devant (6e mois), il faut l'habituer déjà à supporter une nourriture plus consistante, « d'ailleurs, dit-il, les femmes le font, guidées par l'expérience, en mâchant préalablement des aliments qu'elles mettent ensuite dans la bouche de l'enfant, et qui consistent d'abord en un peu de pain et plus tard en graines, farineux, viande, etc. » (2).

Ainsi Galien s'en rapporte à l'expérience de femmes. Or, rien n'était moins scientifique que l'expérience des Romaines qui, si nous devons en croire Soranus, commençaient à donner aux nourrissons des aliments farineux à partir du quarantième jour. Cela nous explique suffisamment, pensons-nous, le rachitisme ordinaire aux Romains.

Soranus a été un peu moins hardi, mais le moment du sevrage indiqué par lui est encore pour nous trop pré-

---

1. Oribase, *De la Manière d'élever les enfants*, tiré de Rufus.
2. Oribase, t. III. *De l'eduaation de l'enfant jusqu'à quatorze ans*, tiré de Galien.

maturé. Il pense qu'il est imprudent de ne nourrir l'enfant que du lait lorsqu'il a acquis « des forces suffisantes », c'est-à-dire après six mois. A partir de cet âge, on pourra commencer à lui donner des farineux, de la mie de pain trempée dans de l'eau, dans du vin miellé ou dans du lait. Plus tard on pourra lui donner une bouillie avec de la farine de froment ou avec un œuf mollet. Il faut se garder de lui donner à boire du lait après les repas ce qui pourrait troubler la digestion. On lui donnera un peu d'eau vineuse qu'il prendra avec un bout de sein artificiel (tétine). Vers le quatrième semestre, on pourra lui donner une nourriture un peu plus solide : potages, soupes, œufs frais. On augmentera progressivement les aliments et on diminuera la quantité du lait. C'est ainsi que peu à peu l'enfant perdra l'habitude du sein et il pourra sans danger pour lui être sevré définitivement.

Ce mode progressif du sevrage a encore l'avantage de permettre à la secrétion lactée de se tarir sans conséquences pénibles pour la femme et sans qu'elle soit obligée de faire passer son lait artificiellement. La succion ne se faisant plus, la secrétion lactée se tarit d'elle-même et insensiblement ; par contre, tout changement brusque est préjudiciable à la santé.

La saison la plus opportune pour le sevrage est le printemps (1). Quant à la question de savoir, comme l'enseignaient quelques auteurs, si les filles doivent être sevrées

---

1. Pour Rufus, cette saison est l'automne. « En effet, dit-il, cette saison est suivie de l'hiver pendant lequel la digestion est la plus vigoureuse (Oribase, *De la Manière d'élever les enfants*).

six mois plus tard que les garçons, comme étant plus faibles, Soranus n'est pas de cet avis.

Enfin, une dernière recommandation : si l'enfant tombait malade après le sevrage, il faudrait lui rendre le sein et ne cesser qu'après la guérison.

Quelques opinions sur l'éducation morale des enfants. — Avant de terminer notre essai sur la puériculture chez les Anciens, citons quelques passages relatifs à l'éducation morale de l'enfance que nous empruntons aux principaux pédagogues de l'antiquité.

A Platon appartient cette belle formule : « La bonne éducation est celle qui donne au corps et à l'âme toute la beauté, toute la perfection dont ils sont capables » (1).

Personne dans l'antiquité n'a mieux compris que Platon l'influence des premières impressions sur l'âme de l'enfant. « Les commencements, dit-il, sont tout dans une nature jeune et tendre, dont toutes les parties gardent l'empreinte qu'on lui donne (2). »

L'éducation, d'après le grand idéaliste de l'antiquité ne doit être ni trop efféminée, ni trop sévère. « Posons comme principe certain, qu'une éducation efféminée rend à coup sûr les enfants chagrins, colères et toujours prêts à s'emporter, pour les moindres sujets ; qu'au contraire, une éducation contrainte qui les tient dans un dur esclavage, n'est bonne qu'à leur inspirer des sentiments de bassesse, de lâcheté, de misantropie et à en faire des

---

1, Platon, *Lois*, liv. VI.
2. Platon, *République*, liv. II, chap. XVII.

hommes d'un commerce très difficile... Mon sentiment est que, pour bien vivre, il ne faut point courir après les plaisirs, ni mettre tous ces soins à éviter la douleur, mais embrasser un certain milieu que je viens d'appeler du nom d'état paisible. Nous nous accordons tous avec raison, sur la foi des oracles, à faire de cet état le partage de la divinité. C'est à cet état que nous devons aspirer pour avoir quelque chose d'elle. Par conséquent, il ne faut pas nous livrer à une recherche trop empressée du plaisir, d'autant plus que nous ne serons jamais tout à fait exempts de la douleur, ni souffrir que personne, homme ou femme, jeune ou vieux, ne soit dans cette disposition et moins encore que tout autre, l'enfant qui ne fait que de naître, parce que, *à cet âge, le caractère se forme principalement sous l'influence de l'habitude* (1). »

Son illustre disciple veut aussi que l'éducation commence dès la naissance. « Pour toutes les habitudes qu'on peut contracter, dit-il, il vaut mieux s'y prendre dès l'âge le plus tendre, en ayant soin de procéder par degrés. » Jusqu'à l'âge de cinq ans, l'éducation de l'enfant sera négative. On ne lui enseignera rien directement et on se contentera de le préparer à ce qu'il doit apprendre plus tard. « On ne peut encore exiger de lui, ni une application intellectuelle, ni des fatigues violentes qui arrêteraient la croissance. Mais on peut lui demander une activité nécessaire pour éviter une entière paresse du corps. On peut alors inciter les enfants à l'action par divers moyens, mais surtout par le jeu, et les jeux qu'on leur

1. Platon, *Lois*, liv. VII.

donne ne doivent être ni indignes d'hommes libres, ni trop pénibles, ni trop faciles... Tout ici doit être fait pour les préparer aux travaux qui plus tard les attendent. Que leurs jeux soient donc en général l'ébauche d'exercices auxquels ils se livreront dans un âge plus avancé. »

Un autre trait nous frappe dans le système d'Aristote. Il demande que les enfants ne fréquentent pas la société des esclaves et qu'on épargne à leurs regards et à leurs oreilles tout spectacle, toute parole indignes d'un homme libre. « Que le législateur bannisse sévèrement de sa cité l'indécence des propos, comme il en bannit tout autre vice. Quand on se permet de dire des choses déshonnêtes on est bien prêt de se permettre d'en faire ; et on doit proscrire dès l'enfance toute parole et toute action de ce genre. »

Plus tard « on proscrira également les peintures et les représentations obscènes. Que le magistrat veille donc à ce qu'aucune statue, aucun dessin ne rappelle des idées de ce genre, si ce n'est dans les temples de ces dieux à qui la loi elle-même permet l'obscénité. La loi doit défendre aux jeunes gens d'assister aux farces satiriques et aux comédies jusqu'à l'âge où ils pourront prendre place aux repas communs et boire le vin pur. (1) L'éducation alors les aura tous prémunis contre les dangers de ces réunions... Ainsi, qu'on rende étranger à l'enfance tout ce qui porte une mauvaise empreinte et surtout qu'on en écarte tout ce qui sent le vice ou la malveillance ».

---

1. Les anciens se couchaient pour manger ; les enfants restaient debout et sortaient de table quand on apportait le vin pur, à la fin du repas, pour les autres convives (Barthélemy Saint-Hilaire).

Que le pédagogue s'inspire de cette notion que « la préoccupation exclusive des idées d'utilité ne convient ni aux âmes nobles, ni aux hommes libres (1) ».

Nulle part la nécessité de diriger l'éducation morale n'est démontrée avec tant de persuation et d'éloquence que dans le *Traité de l'éducation* de Plutarque. « De même, dit-il, qu'il est nécessaire de façonner chez les enfants les membres du corps dès leur naissance pour qu'ils se produisent bien droits et exempts de la moindre difformité, de même il convient tout d'abord de régler leurs mœurs ; c'est chose aisée à façonner, c'est chose molle que le jeune âge. Quand ces âmes sont encore tendres, les principes s'y impriment ; mais tout ce qui est dur ne s'assouplit que difficilement. De même que les cachets marquent leur empreinte dans la cire tendre, de même l'instruction se grave dans l'intelligence des enfants encore tout petits et je trouve bien judicieuse la recommandation faite aux nourrices par le divin Platon de ne pas conter aux enfants les premières fables venues, afin qu'elles n'aillent pas tout d'abord leur remplir l'esprit de sottises et de perversité »...

Parlant de l'effet de l'éducation bien dirigée, il s'exprime ainsi : « N'allez pas croire que, pour être doué d'une nature moins heureuse (que celle des Pithagore, des Socrate, des Platon et de tous ceux qui ont acquis une gloire à jamais consacrée par le souvenir), on ne puisse pas à l'aide d'une instruction et d'un exercice habile-

---

1. Aristote, *Politique*, liv. IV, ch. XIV, §§ 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et liv. V, ch. III, § 2.

ment dirigés vers la vertu réparer, dans la mesure de ses moyens, l'insuffisance naturelle... L'excellence de la nature se corrompt par la mollesse et sa défectuosité se répare au moyen de l'étude... Voulez-vous connaître combien l'application et le travail ont de résultat et d'efficacité? Portez les yeux sur presque tout ce qui se passe autour de nous. Des gouttes d'eau creusent des pierres ; le fer et le bronze s'amincissent sous les doigts qui les manient ; les roues des chariots une fois cambrées avec effort ne sauraient, quoiqu'il arrive. reprendre la forme rectiligne que leur bois avait primitivement ; les bâtons recourbés que portent les comédiens ne pourraient se redresser. Si bien, que ce qui est contre nature, devient, grâce au travail, plus fort que la nature elle-même... Quelle est la force corporelle qui ne s'abâtardit et ne s'épuise par suite de la négligence, de la mollesse, de la mauvaise qualité du régime ? Quelle nature chétive n'acquiert pas une vigueur considérable à force d'exercices et de luttes constantes ?... *Le caractère n'est rien autre chose qu'une habitude prolongée*, et les vertus appelées vertus morales pourraient, sans la moindre impropriété du terme, être dites vertus d'habitude »...

Il faut enfin faire honneur à Plutarque de cette admirable définition de l'âme qui devrait être inscrite en tête de tous les traités de pédagogie, comme résumant à elle seule tout l'art de l'éducation :

« *L'âme n'est pas un vase qu'il faut remplir, c'est un foyer qu'il faut réchauffer.* »

CONCLUSIONS

Nous nous excuserons à la fin de cette étude d'avoir laissé dans l'ombre un certain nombre de points que l'étendue du sujet nous défendait de traiter.

Cependant, nous pensons avoir suffisamment montré comment ce grand problème de la puériculture avait déjà passionné les Anciens.

Nous trouvons chez eux une tendance naturelle à poursuivre l'idéal de beauté, c'est-à-dire la perfection des formes ; aussi entourent-ils l'enfant de soins tout particuliers afin qu'il devienne l'homme beau physiquement et moralement.

Bientôt cette recherche de la beauté ne reste plus seulement une manifestation du goût artistique, elle devient loi d'État, et c'est alors que sont promulgués lois et décrets qui doivent protéger, réglementer et assurer le sort, la vie et la santé de l'enfant, tant les anciens attachaient de prix à cet être si chétif à l'origine, mais en qui ils fondaient tout l'espoir de leur cité.

Parallèlement aux politiciens et aux philosophes, les médecins se sont naturellement passionnés pour les différentes questions qui touchent à la puériculture, et nous avons vu avec quel luxe de détails ils précisent les condi-

tions propices ou défavorables pour la procréation, de quels soins ils veulent qu'on entoure la femme enceinte, enfin, avec quelles précautions minutieuses ils soignent, nourrissent, sèvrent le nouveau-né. En cours de route, nous avons, dans la mesure où nous le pouvions, souligné les points par lesquels leur méthode semblait pécher.

Ici, nous plaçant à un point de vue plus général, nous ne pouvons que nous étonner du haut degré de développement auquel était arrivée dans l'antiquité cette science de la puériculture, et nous devons dire, après notre éminent maître, que « si nous applaudissons aux efforts faits pour secourir les faibles et les malades, il semble que notre reconnaissance ne doit pas être épargnée à ceux qui ont trouvé et créé le moyen d'empêcher les mères de souffrir et de faire naître d'aussi vigoureux enfants, à ceux enfin qui ont démontré... que l'hygiène est plus qu'une science, mais une vertu (1). »

---

1. A. Pinard. Communication faite à l'Acad. de Méd. de Paris le 26 nov. 1895.

Vu : Le Président de la thèse,
PINARD

Vu : Le Doyen,
LANDOUZY

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris
L. LIARD

BIBLIOGRAPHIE

ARISTOTE. — Politique.

— La Génération des animaux.

— Histoire des animaux.

— Economiques.

ARISTOPHANE. — Les Chevaliers.

ANDRAL. — Leçon sur Galien (Union médical, année 1852 et suiv.).

AULU-GELLE. — Nuits attiques.

BRUCH. — La Puériculture.

BADÈRE (M^lle Clarisse). — La Femme grecque.

BARTHAS (M^me.). — L'Enseignement scolaire de la puériculture. Thèse de Paris, 1909.

BACHIMONT (père et fils). — Documents pour servir à l'histoire de la puériculture intra-utérine. Thèses de Paris, 1898 et 1899.

BOULAN. — Quelques notes sur l'histoire de l'allaitement. Thèse de Paris, 1911.

BUDIN. — Troubles nerveux chez les nourrissons, etc. (L'Obstétrique, 1896).

CARON. — Introduction à la puériculture.

— La Puériculture.

COURBON. — Article in Encephale, t. V, nº 10.

CELSE. — De Re medica.

CLAPPIER. — De la Puériculture avant la naissance. Thèse de Paris, 1907.

CICERON. — Lois.

— Pro domo.

Compayré. — Histoire critique des doctrines d'éducation en France.

Cornelius Nepos. — Vie de Cimon.

Corlieu (A.). — Les Médecins grecs.

Daremberg. — Histoire des sciences médicales.

Daremberg et Saglio. — Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.

Du Bonheur. — De l'Éducation des Anciens. Paris, 1767.

Dictionnaire des sciences médicales, article : « Soranus ».

Demosthènes. — Harangue IX.

Eschine. — Discours contre Timarque.

Grande Encyclopédie, art. : « Éducation ».

Faguet. — En lisant Nietche.

Fustel de Coulanges. — La Cité antique.

Grote. — Histoire grecque.

Guardia. — Histoire de la médecine.

— Essai sur l'hygiène populaire dans l'antiquité. (Gazette médicale 1868.)

— Les Sages-femmes, les nourrissons et les nourrices dans l'antiquité (Le Temps, 13 et 14 mai 1870).

Galien. — De sanitate tuenda.

Gide (Paul). — La Condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne.

Girard (Paul). — L'Éducation athénienne au v^e^ et au iv^e^ siècle avant J.-C.

Homère. — Iliade et Odyssée.

Hesiode. — Travaux et jours.

Hérodote. — Histoires.

Hippocrate. — Œuvres, trad. par Littré.

Juvénal. — Satires.

Littré. — Médecine et médecins.

Lallier. — De la Condition de la femme dans la famille athénienne au v^e^ et au iv^e^ siècle av. J.-C.

Leblanc. — Article in Bulletin de la société des sciences médicales de Lyon, 13 février 1901.

Menard (René). — La Vie privée des Anciens.

Marfan. — Traité de l'allaitement.

MARTIAL. — Epigrammes.
MAURICEAU. — Traité des maladies des femmes grosses.
MOMMSEN. — Histoire de Grèce.
ORIBASE. — Œuvres, trad. par Daremberg, t. III.
PLATON. — Lois.
— République.
— Banquet.
— Thoetète.
PLINE LE NATURALISTE. — Histoire naturelle.
PLUTARQUE. — Vies des hommes illustres (Lycurgue, Lycurgue et Numa, Solon).
— Traité de l'éducation des enfants.
— De l'Amour qu'on porte à sa progéniture.
— De l'Amour.
PASTEUR. — Les Vers à soie.
PINARD (A.). — La Puériculture du premier âge.
— Article « Grossesse » *in* Dictionnaire des sciences médicales.
— Article : « Gestation » *in* Dictionnaire de physiologie de Richet.
— De la Puériculture (Conférence faite à la Société des amis de l'Université Lyonnaise le 2 février 1908.
— Des Aptitudes au mariage, etc. (Revue prat. d'obst. et de péd., janv. 1906).
— Communication faite à l'Académie de Paris le 26 novembre 1895.
— Stérilité (Revue prat. d'obst. et de péd., octobre 1906).
QUINTILLIEN. — Institutio Oratoria.
ROUSSEAU (J.-J.). — Émile.
SORANUS D'EPHÈSE. — Traité des maladies des femmes, trad. par Herrgott.
SIEBOLD (ED. DE). — Essai d'une histoire de l'obstétricie.
SCHOPENHAUER (A). — Le Monde comme volonté et comme représentation, t. III, chap. « Métaphysique de l'amour ».
SPENCER. — Introduction à la Science sociale.

Suetone. — Œuvres.
Solon. — Poésies.
Schapiro (D.). — L'Obstétrique des anciens Hébreux, d'après la Bible et le Talmud, comparée avec la tocologie gréco-romaine, Paris.
Sénèque le Philosophe. — Œuvres.
Seguin (Ch.). — La Médecine infantile chez les Grecs et les Romains. Thèse de Paris, 1902.
Taine. — La Philosophie de l'art.
Tertullien. — Œuvres.
Tacite. — Histoires.
Virgile. — Bucoliques.
Van Swieten. — Commentaires sur Boerhaave.
Xénophon. — Gouvernement des Lacédemoniens.

TABLE DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION 8

CHAPITRE PREMIER. — Du culte de la beauté dans l'antiquité 13

CHAPITRE II. — Des doctrines et institutions en rapport avec la puériculture 18

CHAPITRE III. — La famille antique (suite du chapitre précédent) 24

CHAPITRE IV. — La puériculture avant la procréation. 32

Du rôle des gymnases dans la puériculture grecque 33

De l'âge du mariage et de la procréation 35

Ce que les Anciens savaient sur les aptitudes physiques à la procréation 40

Leurs idées sur les conditions de temps les plus favorables à la conception et sur les précautions à prendre dans l'acte de fertilisation 46

CHAPITRE V. — La puériculture pendant la gestation. 51

Des causes d'avortement et d'accouchement avant terme, d'après les auteurs de l'antiquité. 52

Ce que les Anciens avaient pensé de l'influence du surmenage et du traumatisme sexuel sur la marche de la grossesse 54

Hygiène générale 56

Note sur l'avortement criminel dans l'antiquité. 59

CHAPITRE VI. — La puériculture après la naissance... 62

De l'abandon et de l'exposition des enfants contrefaits 62

Pages

Des soins donnés au cordon 65
Du nettoyage de l'enfant 67
De l'emmaillotement 68
De la manière de coucher les enfants 70
De l'alimentation des nourrisons 71
De l'allaitement 72
Préceptes pour choisir une nourrice 79
Du régime de la nourrice 81
Règles relatives à la pratique de l'allaitement. 84
De la gastro-entérite infantile 88
Les affections cutanées et l'allaitement 91
Hygiène générale : soins de propreté, exercice, premiers pas 93
De la dentition 96
Du sevrage 98
Quelques opinions sur l'éducation morale des enfants 100
Conclusions 105
Bibliographie 107

Imp. de la Librairie J. Rousset, 1, rue Casimir-Delavigne, Paris